

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS	ANNONCES ET AVIS DIVERS
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie nationale à Rufisque.	VOIE NORMALE Six mois Un an Sénégal et autres Etats de la CEDEAO 15.000f 31.000f.	VOIE AERIENNE Six mois Un an
Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.	Etranger : France, Zaire R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie. - 20.000f. 40.000f Etranger : Autres Pays 23.000f 46.000f Prix du numéro Année courante 600 f Année ant. 700f. Par la poste : Majoration de 130 f par numéro Journal légalisé 900 f - Par la poste -	La ligne 1.000 francs Chaque annonce répétée...Moitié prix (Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs		Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520790 630/81

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

DECRET ET ARRETES

MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET

2023	
28 avril	Arrêté ministériel n° 014338 portant agrément de la Société « TAKAMOUL AGRO SA » au statut de l'entreprise franche d'exportation 894

MINISTRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE LA PROTECTION DES ENFANTS

2023	
16 mai	Décret n° 2023-1038 portant organisation du Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants 894

MINISTRE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

2023	
21 mars	Arrêté ministériel n° 006739 portant autorisation d'exploitation de carrière privée permanente de basalte, à la Société AREZKI SENEGAL SA, sur une superficie de 12ha 06a 00ca, dans la zone de Mansadala, Région de Tambacounda 900

MINISTRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

2023	
27 avril	Arrêté ministériel n° 014112 portant extension de la Convention collective nationale du secteur du Pétrole et du Gaz à tous les employeurs et travailleurs dudit secteur d'activité 902

MINISTRE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

2023	
12 mai	Arrêté ministériel n° 016461 portant autorisation de lotir une partie du titre foncier n° 6435/R, d'une superficie de 59 hectares 36 ares 17 centiares, sis à Tivaouane Peulh pour le compte de la Société Immobilière de la Presqu'île du Cap Vert « SIPRES » 902

12 mai	Arrêté ministériel n° 016459 abrogeant et remplaçant l'arrêté n° 027180 du 10 décembre 2019 portant autorisation de lotir le titre foncier n° 7672/TH, dénommé « Cité Diobass », d'une superficie de 118 hectares 28 ares 66 centiares sis à Sangué dans la Commune de Notto Diobass, pour le compte de la Société Anonyme « Espace, une Famille, un Toit » au profit du Projet 100.000 logements 903
--------	---

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES	904
----------	-----

PARTIE OFFICIELLE

DECRET ET ARRETES**MINISTÈRE DE FINANCES
ET DU BUDGET**

Arrêté ministériel n° 014338 du 28 avril 2023 portant agrément de la Société « TAKAMOUL AGRO SA » au statut de l'entreprise franche d'exportation

Article premier. - L'agrément au statut de l'entreprise franche d'exportation est accordé à la Société « TAKAMOUL AGRO SA » dans le cadre de ses activités de production et d'exportation de tomates et d'oignons.

Art. 2. - La Société « TAKAMOUL AGRO SA » s'engage à déposer :

- une déclaration fiscale annuelle à la Direction générale des Impôts et des Domaines ;
- une déclaration mensuelle du chiffre d'affaires à la Direction générale des Impôts et des Domaines ;
- des déclarations pour toutes les importations et les exportations à la Direction générale des Douanes ;
- les statistiques comptables et financières de l'entreprise à la Direction chargée des Statistiques ;
- les états financiers annuels certifiés par un cabinet comptable agréé ainsi que les états de répartition des ventes des produits finis à l'exportation et sur le marché national à la Société APIX SA.

Art. 3. - La Société « TAKAMOUL AGRO SA » est tenue de réaliser tous les ans, au moins, 80% de son chiffre d'affaires annuel à l'exportation.

Art. 4. - Les avantages octroyés à la Société « TAKAMOUL AGRO SA » prennent effet à partir de la date de signature du présent arrêté.

Art. 5. - Le non respect d'une des obligations et engagements souscrits est sanctionné conformément à l'article 17 de la loi instituant le statut de l'entreprise franche d'exportation.

Art. 6. - Le Directeur général des Douanes, le Directeur général des Impôts et des Domaines et le Directeur général de la Société APIX SA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel*.

**MINISTÈRE DE LA FEMME,
DE LA FAMILLE, ET DE
LA PROTECTION DES ENFANTS****Décret n° 2023-1038 du 16 mai 2023 portant
organisation du Ministère de la Femme,
de la Famille et de la Protection des Enfants****RAPPORT DE PRÉSENTATION**

La protection de la Famille, cellule de base de la société, dans ses différentes composantes, femmes, hommes, enfants et groupes vulnérables, demeure une préoccupation majeure de l'Etat du Sénégal, constamment prise en charge au niveau de l'architecture gouvernementale et dans les politiques publiques.

Malgré l'évolution de sa dénomination, les missions régaliennes du Ministère sont largement sauvegardées voire consolidées ces dix dernières années, surtout à la faveur du retour du secteur de l'enfant en 2019.

Ainsi, le présent projet de décret vise à renforcer la gouvernance du Ministère au niveau central et déconcentré et à améliorer la performance dans la mise en oeuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE), relativement aux engagements du Sénégal en matière de protection des droits humains, conformément au cadre stratégique de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et des Objectifs de Développement durable (ODD).

Sous ce rapport, le présent projet de décret apporte trois innovations majeures :

- la promotion de l'approche familiale ;
- la restauration des services déconcentrés de la famille notamment par l'avènement de services régionaux et départementaux en charge de la famille ;
- la création de la Direction de l'Autonomisation économique de la Femme qui remplace la Direction des Organisations féminines et de l'Entreprenariat féminin (DOFÉF) et la Direction de l'Evaluation des projets (DEP) dans une perspective de rationalisation et d'optimisation de l'action publique.

Le présent projet de décret comporte cinq chapitres :

- le chapitre premier est relatif aux dispositions générales ;
- le chapitre II traite du cabinet et des services rattachés ;
- le chapitre III est consacré au Secrétariat général et aux services rattachés ;
- le chapitre IV concerne les directions et services déconcentrés ;
- le chapitre V vise les dispositions finales.

Telle est l'économie du présent projet de décret.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU la loi n° 72-61 du 12 juin 1972 portant Code de la Famille ;

VU le décret n° 2017- 313 du 15 février 2017 instituant un Secrétariat général dans les ministères ;

VU le décret n° 2017- 314 du 15 février 2017 fixant les règles de création et d'organisation des structures de l'administration centrale des ministères ;

VU le décret n° 2020-2327 du 09 décembre 2020 relatif à l'organisation des cabinets des ministres et des secrétaires d'Etat;

VU le décret n° 2020-1036 du 15 mai 2020 relatif au contrôle de gestion ;

VU le décret n° 2020-1784 du 23 septembre 2020 portant Charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2021-827 du 16 juin 2021 relatif aux inspections internes des ministères ;

VU le décret n° 2022-1774 du 17 septembre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2022-1775 du 17 septembre 2022 portant nomination des ministres et fixant la composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2022-1777 du 17 septembre 2022 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

VU le décret n° 2022-1796 du 26 septembre 2022 relatif aux attributions du Ministre de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants ;

VU la circulaire n° 00008/PM/SGG/SGA/PAT/SP du 05 novembre 2018 relative au plan type des projets de décret portant organisation des départements ministériels ;

VU l'avis n° 00010 PR/SG/BOM du 06 février 2023 du Bureau Organisation et Méthodes ;

SUR le rapport du Ministre de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants ;

DÉCRETE :

Chapitre premier. - Dispositions générales

Article premier. - Le présent décret a pour objet de fixer l'organisation du Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants.

Art. 2. - Le Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants comprend :

- le cabinet et les services rattachés ;
- le Secrétariat général et les services rattachés ;
- les Directions.

Chapitre II. - *Le Cabinet et les services rattachés*

Art. 3. - Le Cabinet est chargé d'assister le Ministre dans l'exécution de ses missions. Le Cabinet est placé sous l'autorité d'un Directeur de Cabinet nommé par arrêté du Ministre parmi les agents de l'Etat de la hiérarchie A ou assimilée.

Le Directeur de Cabinet est chargé d'assister le Ministre dans les tâches administratives et techniques qui lui sont confiées par le Président de la République. Il est placé sous l'autorité du Ministre. Il a la responsabilité de la bonne marche du Cabinet. A ce titre, il coordonne les activités des membres du Cabinet.

Le Cabinet comprend :

- un Directeur de Cabinet ;
- des Conseillers techniques ;
- un Chef de cabinet ;
- des Chargés de mission ;
- un Attaché de cabinet.

Art. 4. - Les services rattachés au cabinet du Ministre sont :

- l'Inspection interne ;
- le Service des Actions sociales ;
- la Cellule de la Communication ;
- le Centre national d'Assistance et de formation pour la Femme ;
- le Centre d'Accueil, d'Information et d'Orientation pour Enfants en Situation Difficile ;
- la Cellule d'Appui à la Protection de l'Enfance ;
- la Cellule de suivi opérationnel des projets et programmes.

Article 5. - *L'Inspection interne*

L'inspection interne assiste le Ministre dans ses fonctions de coordination, de suivi et de contrôle du fonctionnement des services placés sous son autorité.

Ses missions s'exercent sur l'ensemble des services centraux, déconcentrés, extérieurs, ainsi que sur les organismes publics, notamment les établissements publics, les fonds, les programmes, les agences d'exécution et autres structures administratives similaires ou assimilées placés sous la tutelle du ministère.

L'Inspection interne effectue, à titre principal, des missions :

- de vérification administrative et financière ;
- d'audit ;
- d'enquête ;
- d'évaluation ;
- d'appui-conseil ;
- de suivi des directives présidentielles adressées au Ministre et des instructions ministérielles issues des rapports approuvés ;
- de lutte contre la fraude et la corruption ;
- de supervision de passations de services.

Art. 6. - L'Inspection interne comprend :

- un Inspecteur des Affaires administratives et financières (IAAF) ;
- un ou plusieurs inspecteurs techniques.

L'Inspecteur des Affaires administratives et financières est nommé par décret, sur proposition du Ministre, parmi les agents de l'Etat justifiant d'au moins dix (10) ans d'ancienneté dans la hiérarchie A ou assimilée.

Article 7. - *Le Service des Actions sociales*

Le Service des Actions sociales est chargé de l'assistance aux personnes et aux familles en situation de vulnérabilité.

Le Service des Actions sociales est dirigé par un Chef de service nommé par arrêté du Ministre parmi les agents de la hiérarchie B ou assimilée.

Article 8. - *La Cellule de Communication*

La Cellule de Communication est chargée d'élaborer et de mettre en oeuvre la stratégie de communication du département et d'assurer la veille médiatique.

La Cellule assure, notamment :

- le développement de la communication interne ;
- la coordination de la production et la diffusion des supports de communication du Ministère en rapport avec les différents services ;
- la publication des rapports du Ministère destinés au public et aux partenaires.

La Cellule de Communication est dirigée par un coordonnateur nommé par arrêté du Ministre parmi les agents de la hiérarchie B ou assimilée.

Article 9. - *Centre national d'Assistance et de formation pour la Femme*

Le Centre national d'Assistance et de formation pour la Femme (CENAF) a pour mission d'offrir des services d'assistance technique et de formation pour la femme.

Le CENAF est notamment chargé de :

- faciliter l'accès aux technologies, l'accompagnement technique et le transfert de compétences en faveur de la femme ;
- renforcer les capacités des femmes notamment par des sessions de formation adaptées à leurs besoins ;
- contribuer au développement du partenariat.

Article 10. - *Centre d'Accueil, d'Information et d'Orientation pour Enfants en Situation Difficile « GINDDI »*

Le Centre d'Accueil, d'Information et d'Orientation Pour Enfants en Situation Difficile de par ses missions, contribue à la bonne intégration des enfants en situation de vulnérabilité dans la vie familiale et sociale.

Le centre est chargé notamment de :

- contribuer au retrait et à la réinsertion des enfants en situation de maltraitance ;
- assister les jeunes filles victimes d'abus et de maltraitance ;
- promouvoir la plateforme de signalement et de prise en charge des enfants et femmes victimes de violence ;
- contribuer à la promotion de l'éducation alternative des enfants non scolarisés ou déscolarisés ;
- apporter une assistance sociale et médicale aux enfants en situation de vulnérabilité.

Le Centre d'Accueil, d'Information et d'Orientation pour Enfants en Situation Difficile est dirigé par un Coordonnateur nommé par arrêté du Ministre parmi les agents de la hiérarchie B ou assimilée.

Article 11. - *La Cellule d'Appui à la Protection de l'Enfance*

La Cellule d'Appui à la Protection de l'Enfance contribue à l'élaboration de la politique de protection de l'enfant.

Elle est chargée, notamment de :

- appuyer l'élaboration et l'exécution d'une politique nationale de protection de l'enfant ;
- contribuer au suivi et à l'évaluation de la situation de l'enfant en relation avec les ministères concernés ;
- appuyer la prise en charge des enfants vulnérables ;
- appuyer les travaux d'études et de recherches sur la protection des enfants et la capitalisation et vulgariser les bonnes pratiques.

La Cellule d'Appui à la Protection de l'Enfance est dirigée par un Coordonnateur nommé par arrêté du Ministre parmi les agents de la hiérarchie A ou assimilée.

Article 12. - *La Cellule de Suivi opérationnel des projets et programmes*

La Cellule de suivi opérationnel des projets et programmes assure la coordination technique de l'élaboration et du suivi des projets et programmes du Ministère.

Elle est chargée, notamment :

- de faciliter les études et la préparation des documents de projets et programmes ;
- d'appuyer l'exécution, le suivi-évaluation et la capitalisation des projets et programmes ;
- d'assurer le suivi des indicateurs de protection sociale et de lutte contre la pauvreté sensibles au genre ;
- de contribuer au développement du partenariat et à la mobilisation de ressources.

La Cellule de suivi opérationnel des projets et programmes est dirigée par un Coordonnateur nommé par arrêté du Ministre parmi les agents de la hiérarchie A ou assimilée.

Chapitre III. - *Le Secrétariat général et les services rattachés*

Article 13. - *Attributions du Secrétaire général*

Le Secrétaire général assiste le Ministre dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique du département. A ce titre, il est chargé :

- de la coordination administrative et technique des activités des différents services du département dont il assure le bon fonctionnement ;
- de la préparation et du contrôle de l'exécution des décisions ministérielles, en rapport avec l'Inspection interne ;
- de la coordination avec les autres départements ministériels en vue de l'exécution des décisions interministérielles ;
- de l'information du Ministre sur le fonctionnement de son département, particulièrement sur la gestion administrative et financière des crédits du ministère ;
- du contrôle et de la présentation des actes et documents soumis à la signature du Ministre ;
- de la gestion du courrier commun et des archives du Ministère.

L'ensemble des directions de l'administration centrale du ministère et les autres services administratifs non rattachés au cabinet sont placés sous l'autorité du Secrétaire général.

Le Secrétaire général assure le suivi du fonctionnement des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique, des agences et organismes assimilés placés sous la tutelle ou le contrôle du Ministère.

Le Secrétariat général est dirigé par un Secrétaire général nommé par décret, parmi les agents de l'Etat de la hiérarchie A1 ou assimilée, justifiant d'une ancienneté de dix (10) ans de service effectif dans l'Administration publique.

Article 14. - *Les services rattachés au Secrétariat général*

Les services rattachés au Secrétariat général sont :

- la Cellule de Passation des Marchés publics ;
- la Cellule des Affaires juridiques ;
- la Cellule Informatique ;
- la Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi évaluation ;
- la Cellule de Coordination du contrôle de gestion ;
- le Bureau des Archives et de la Documentation ;
- le Bureau du Courrier commun.

Article 15. - *La Cellule de Passation des Marchés publics*

La Cellule de Passation des Marchés publics a pour mission de veiller à la qualité des dossiers de passation des marchés et au bon fonctionnement des commissions des marchés.

A ce titre, elle est chargée, notamment :

- d'établir en début d'année, le plan consolidé annuel de passation des marchés du ministère et les tableaux de bord sur l'exécution des marchés dans les délais requis ;
- d'effectuer l'insertion des avis et autres documents relatifs à la passation des marchés dans le système national informatisé de gestion des marchés, et l'examen préalable de tout document à soumettre à l'autorité contractante en matière de marchés publics ;
- d'appuyer les différents services pour les opérations de passation des marchés et d'identifier les besoins de formation en matière de passation des marchés ;
- d'établir des rapports trimestriels sur la passation et l'exécution des marchés à l'intention des autorités compétentes pour transmission à la Direction centrale des Marchés publics et à l'Autorité de Régulation des Marchés publics, dont elle assure la liaison.

La Cellule de Passation des Marchés est dirigée par un coordonnateur nommé par arrêté du Ministre parmi les agents de la hiérarchie B ou assimilée.

Article 16. - *La Cellule des Affaires juridiques*

La Cellule des Affaires juridiques a pour missions :

- d'élaborer l'agenda législatif et réglementaire du Ministère ;
- de suivre l'état de mise en oeuvre de cet agenda ;
- de veiller à la qualité des projets de loi et de décret avant leur transmission au Secrétariat général du Gouvernement ;
- d'apporter les avis et observations sur les projets de texte transmis au Ministère.

La Cellule est dirigée par un Coordonnateur nommé par arrêté du Ministre parmi les agents de la hiérarchie A ou assimilée.

Article 17. - *La Cellule Informatique*

La Cellule Informatique a pour mission de faciliter l'accès des agents aux technologies de l'information et de la communication et la digitalisation des services du Ministère. A ce titre, elle est chargée, notamment de :

- la gestion, l'entretien et la maintenance des équipements et réseaux informatiques ;
- la sécurité des systèmes d'information et des bases de données institutionnelles ;
- la formation des agents pour l'utilisation judicieuse des outils informatiques ;
- la veille sur les supports et plateformes numériques du ministère en relation avec la Cellule de la communication.

Le coordonnateur de la cellule informatique est nommé par arrêté du Ministre parmi les ingénieurs informaticiens.

Article 18. - *La Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi évaluation*

La Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi évaluation est chargée :

- de l'élaboration des documents de planification stratégique ;
- du suivi de la Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD) ;
- du suivi du document de programmation plurianuelle des dépenses (DPPD) ;
- de contribuer à l'élaboration de la Revue Annuelle Conjointe (RAC) et de la Revue Thématique Genre (RTG) ;
- du suivi du Projet annuel de Performance ;
- de la consolidation du Rapport Annuel de Performance (RAP) ;
- du suivi du processus de contrôle qualité en relation avec la cellule de coordination du contrôle de gestion.

La Cellule est dirigée par un Coordonnateur nommé par arrêté du Ministre parmi les agents de la hiérarchie A ou assimilée.

Article 19. - *La Cellule de coordination du contrôle de gestion*

La cellule de coordination du contrôle de gestion veille au suivi et à l'atteinte de la performance des programmes budgétaires.

La cellule est chargée, notamment :

- de la coordination et de l'animation du réseau interne des contrôleurs de gestion ;
- du suivi du dialogue de gestion, du pilotage de la performance et du contrôle qualité ;
- du suivi des indicateurs de performance de chaque programme ;
- de l'élaboration du rapport annuel sur la performance.

La cellule de coordination du contrôle de gestion est dirigée par un Contrôleur de gestion nommé par arrêté du Ministre parmi les agents de la hiérarchie A ou assimilé.

Article 20. - *Le Bureau des Archives et de la Documentation*

Le Bureau des Archives et de la Documentation a pour mission d'assurer la gestion, la conservation et la mise en valeur des documents du Ministère.

A ce titre, il est chargé, notamment :

- d'assurer la collecte et le traitement des documents du Ministère ;
- de veiller à la conservation des archives ;
- de faciliter l'accès aux documents à toute personne habilitée.

Le Chef du Bureau des Archives et de la Documentation est nommé par arrêté du Ministre parmi les agents de la hiérarchie B ou assimilée.

Article 21. - *Le Bureau du Courrier commun*

Le Bureau du Courrier commun a pour mission de réceptionner, d'enregistrer et de ventiler l'ensemble du courrier.

A ce titre, il est chargé notamment :

- de l'accueil, de l'information et de l'orientation des usagers ;
- de la réception, du dépouillement, du traitement et de la ventilation du courrier ;
- de l'expédition du courrier ;
- du classement des correspondances en entrée et en sortie ;
- de la notification des actes signés ;
- de l'exécution de tous les travaux d'imprimerie et de reprographie de documents autorisés par la hiérarchie.

Le Bureau du Courrier commun est placé sous l'autorité d'un responsable, nommé par arrêté du Ministre parmi les agents de la hiérarchie B ou assimilée.

Chapitre IV. - *Les Directions et services déconcentrés*

Article 22. - *Les directions au niveau central*

Au niveau central, le Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants comprend les directions suivantes :

- la Direction de la Famille et de la Protection des Groupes vulnérables ;
- la Direction de l'Autonomisation économique de la Femme ;
- la Direction de l'Equité et de l'Egalité du Genre ;
- la Direction de la Promotion des Droits et de la Protection des Enfants ;
- la Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

Article 23. - *La Direction de la Famille et de la Protection des Groupes vulnérables*

La Direction de la Famille et de la Protection des Groupes vulnérables est chargée :

- d'élaborer et de mettre en œuvre la politique familiale et les politiques de développement social en lien avec les autres départements ;
- de veiller au respect des droits des femmes et à leur protection contre toutes formes de violence ;
- de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables.

Art. 24. - La Direction de la Famille et de la Protection des Groupes vulnérables comprend :

- la Division de la Famille ;
- la Division de la Protection des Groupes vulnérables ;
- la Division des Etudes, du Suivi évaluation et du Partenariat.

Article 25. - *La Direction de l'Autonomisation économique de la Femme*

La Direction de l'Autonomisation économique de la Femme est chargée :

- de mettre en œuvre les politiques d'autonomisation économique de la femme ;
- d'assurer l'encadrement et le développement des organisations de femmes ;
- de promouvoir le leadership et l'entrepreneuriat féminin ;
- d'assurer la coordination des interventions en faveur des femmes, notamment en matière de formation et de financement.

La Direction de l'autonomisation économique de la femme comprend :

- la Division de l'Entreprenariat féminin ;
- la Division des Organisations féminines ;
- la Division des Etudes, du Suivi-évaluation et du Partenariat.

Article 26. - *La Direction de l'Equité et de l'Egalité du Genre*

La Direction de l'Equité et de l'Egalité du Genre est chargée :

- d'élaborer et mettre en œuvre les politiques pour l'égalité et l'équité du genre;
- de veiller à l'intégration du genre dans les politiques et programmes sectoriels ;
- d'assurer la coordination et le suivi des interventions en faveur de l'égalité et l'équité entre les sexes, en partenariat avec les acteurs publics et privés, ainsi que la société civile.

Art. 27. - La Direction de l'Equité et de l'Egalité du Genre comprend :

- la Division de la Promotion du genre ;
- la Division des Etudes et du suivi évaluation des politiques de Genre ;
- la Division de la Formation en Genre.

Article 28. - *La Direction de la Promotion des Droits et de la Protection des Enfants*

La Direction de la Promotion des Droits et de la Protection des Enfants a pour missions :

- de promouvoir les droits de l'enfant et la participation des enfants ;
- de veiller à la protection des enfants contre la maltraitance et l'exploitation, et à leur prise en charge en cas de vulnérabilité ;
- de coordonner l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des projets et programmes de la Stratégie nationale de Protection de l'Enfant ;
- de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et d'apprentissage des enfants dans les « daara » et autres structures non formelles.

Art. 29. - La Direction de la Promotion des Droits et de la Protection des Enfants comprend :

- la Division de la promotion des droits et de la participation des enfants ;
- la Division de la protection des enfants ;
- la Division des études, du partenariat et de la communication.

Article 30. - *La Direction de l'Administration générale et de l'Equipement*

La Direction de l'Administration générale et de l'Equipement a pour mission d'assurer l'administration et la gestion du personnel, des crédits et du matériel.

Elle est chargée :

- d'assurer, en rapport avec les directions et les autres administrations, la préparation et l'exécution du budget du ministère, des budgets de fonctionnement des services centraux et déconcentrés ainsi que des budgets des programmes d'investissements ;
- de tenir la comptabilité des matières, des effectifs, de la masse salariale ;
- d'assurer l'équipement des services centraux et déconcentrés, la gestion, l'entretien du matériel et du parc automobile ;
- de coordonner l'élaboration, l'exécution et le suivi des politiques de gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences ;
- de participer à la préparation du document de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD) ;
- de veiller à la valorisation des ressources humaines sur le plan de la formation continue, du perfectionnement et de la gestion des carrières.

Art. 31. - La Direction de l'Administration générale et de l'Equipement comprend :

- la Division budgétaire et financière ;
- la Division du Matériel et de l'Equipement ;
- la Division des Ressources humaines.

Article 32. - *Les services déconcentrés*

Le Ministère dispose, au niveau déconcentré, de Directions régionales de la Famille et de Services départementaux de la Famille.

La Direction régionale de la Famille assure, sous l'autorité du Gouverneur, la coordination et le suivi des activités du Ministère en charge de la Femme.

Le service départemental de la Famille est chargé d'assurer, sous l'autorité du Préfet, la coordination et le suivi des interventions du ministère dans sa circonscription territoriale.

Le Chef de service départemental est nommé par arrêté du Ministre en charge de la Femme parmi les agents de la hiérarchie B ou assimilée.

Chapitre V. - *Dispositions finales*

Art. 33. - Les Directeurs nationaux et régionaux sont nommés par décret, sur proposition du Ministre, par les agents de la hiérarchie A ou assimilée.

Art. 34. - Les modalités d'organisation et de fonctionnement des différents services centraux et déconcentrés sont précisées par arrêtés du Ministre de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants.

Art. 35. - Sont abrogées toutes les dispositions contraires au présent décret.

Art. 36. - Le Ministre de la Famille et de la Protection des Enfants, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 16 mai 2023.

Par le Président de la République
Macky SALL

Le Premier Ministre
Amadou BA

**MINISTÈRE DES MINES
ET DE LA GÉOLOGIE**

Arrêté ministériel n° 006739 du 21 mars 2023 portant autorisation d'exploitation de carrière privée permanente de basalte, à la Société AREZKI SENE-GAL SA, sur une superficie de 12ha 06a 00ca, dans la zone de Mansadala, Région de Tambacounda

Article premier. - La Société AREZKI SENE-GAL SA, sise Route des Almadies Zone 6-Dakar, Sénégal est autorisée à ouvrir et à exploiter une carrière privée permanente de basalte dans la zone de Mansadala, Région de Tambacounda.

Art. 2. - Le périmètre de la carrière, d'une superficie réputée égale à 12ha 06a 00ca est défini par les points sommets de coordonnées UTM WGS 84 (Zone 28 P) suivants :

Points Sommets	Y	X
1	1465295.00	720720.00
2	1465295.00	721080.00
3	1465630.00	721080.00
4	1465630.00	720720.00
Superficie : 12ha 06a 00ca		

Art. 3. - L'autorisation est valable pour une durée de cinq (05) ans, à compter de la date de signature du présent arrêté, et peut être renouvelée plusieurs fois, pour une période de cinq (05) ans, à chaque fois, dans les mêmes formes.

- La Société AREZKI SENEGAL SA est tenue d'introduire une demande de renouvellement trois (03) mois au moins avant l'expiration de la période de validité sous peine de retrait de ladite autorisation.

Art. 4. - Dès la notification de l'arrêté, la Société AREZKI SENEGAL SA est assujettie au paiement d'un montant de deux millions cinq cent mille (2.500.000) francs CFA, représentant les droits fixes, et au paiement d'un montant de six cent trois mille (603.000) FCFA, représentant la redevance superficiaire de la première année, au taux de 50.000 FCFA/ha/année.

Pour les autres années, le paiement de la redevance superficiaire intervient au plus tard le 31 mars de l'année concernée.

Art. 5. - A chaque renouvellement, la Société AREZKI SENEGAL SA versera à la caisse intermédiaire des recettes du Service régional des Mines et de la Géologie de Tambacounda les droits fixes et les redevances superficiaires exigibles.

Art. 6. - Dans un délai de trois (03) mois à compter de la date de délivrance de l'autorisation d'ouverture et d'exploitation de carrière, la Société AREZKI SENEGAL SA est tenue de procéder au bornage du périmètre attribué, à ses frais, par un géomètre agréé.

Art. 7. - La Direction technique de la carrière sera assurée par un Chef de chantier dont le nom sera porté à la connaissance de l'administration minière, et enregistré par le Service régional des Mines et de la Géologie de Tambacounda.

Le Chef de chantier sera responsable de l'application des prescriptions décrites par le Code minier et son décret d'application sur la sécurité et l'hygiène dans la carrière.

Art. 8. - La zone à exploiter de la carrière sera protégée au niveau des points dangereux par tout moyen de clôture offrant des conditions suffisantes de sûreté et de solidité (fils de fer barbelé, merlon, etc.).

Art. 9. - La carrière sera exploitée par fronts de taille. Aucune exploitation par fouilles individuelles ne sera permise.

Art. 10. - Le Chef de chantier devra être en mesure de présenter, à toute réquisition des agents de l'administration minière, le cahier d'extraction sur lequel devront être portées les quantités extraites quotidiennement.

Les rapports mensuels et annuels seront établis et expédiés suivant les spécifications de l'administration minière.

Art. 11. - La Société AREZKI SENEGAL SA est soumise aux dispositions législatives et réglementaires relatives à la préservation de l'environnement, à l'urbanisme, aux établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes et à la protection du patrimoine forestier.

La Société AREZKI SENEGAL SA est tenue à la réhabilitation des terrains après exploitation.

Art. 12. - L'autorisation peut être à tout moment retirée, après mise en demeure de deux (02) mois, par le Ministre chargé des Mines, pour l'un des motifs suivants :

- violation grave des dispositions de la réglementation minière ;
- non versement des droits ou des redevances minières exigibles ;
- non-respect des obligations relatives à la protection de l'environnement et à la préservation du patrimoine archéologique et forestier ;
- non démarrage des travaux six (06) mois après la notification de l'arrêté d'autorisation d'ouverture et d'exploitation de carrière privée, sans motif valable ;
- abandon de l'exploitation durant une (01) année, sans motif valable ;
- manquement grave aux règles d'hygiène et de sécurité au travail.

Art. 13. - A cette autorisation, est annexé un cahier de charges signé entre l'Administration des mines et la Société AREZKI SENEGAL SA, conformément aux dispositions de l'article 67 de la loi n° 2016-32 du 08 novembre 2016 portant Code minier.

Art. 14. - La Société AREZKI SENEGAL SA versera à la caisse intermédiaire de recettes du Service régional des Mines et de la Géologie de Tambacounda une redevance minière trimestrielle, au taux 4% de la valeur marchande du produit concassé.

Le règlement de la redevance minière doit se faire dans un délai de quarante-cinq (45) jours, à compter de la date d'émission du bulletin de liquidation par le Chef du Service régional des Mines et de la Géologie de Tambacounda.

Art. 15. - Le Gouverneur de la Région de Tambacounda, le Directeur des Mines et de la Géologie et le Directeur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié partout où besoin sera.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

Arrêté ministériel n° 014112 du 27 avril 2023 portant extension de la Convention collective nationale du secteur du Pétrole et du Gaz à tous les employeurs et travailleurs dudit secteur d'activité

Article premier. - Les dispositions de la Convention collective nationale du secteur du Pétrole et du Gaz susvisée fixant les règles d'emploi des personnels des entreprises relevant dudit secteur sont rendues obligatoires pour tous les employeurs et travailleurs compris dans le champ d'application professionnel et territorial de ladite convention tel que déterminé en son article premier.

Art. 2. - Le présent arrêté est applicable pour la durée et aux conditions prévues par la Convention collective.

Art. 3. - Le Directeur général du Travail et de la Sécurité sociale est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié partout où besoin sera.

MINISTÈRE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

Arrêté ministériel n° 016461 du 12 mai 2023 portant autorisation de lotir une partie du titre foncier n° 6435/R, d'une superficie de 59 hectares 36 ares 17 centiares, sis à Tivaouane Peulh pour le compte de la Société Immobilière de la Presqu'île du Cap Vert « SIPRES »

Article premier. - La Société Immobilière de la Presqu'île du Cap Vert « SIPRES », est autorisée, sous réserve des droits des tiers et de l'Administration, à procéder au lotissement d'une partie du titre foncier n° 6435/R, d'une superficie de 59 hectares 36 ares 17 centiares, sis à Tivaouane Peulh.

Art. 2. - Ledit lotissement comprend au total huit cent quarante et une (841) parcelles de terrain numérotées de 1 à 841, d'une contenance graphique variant de 152 m² à 581 m² et 52 îlots réservés à l'habitat et au commerce, ainsi qu'une mosquée, un poste de santé, une école, un centre commercial, des aires de jeux et cinq espaces verts, doit être réalisé conformément aux plans revêtus de la mention d'approbation de la Direction générale de l'Urbanisme et de l'Architecture.

Art. 3. - Conformément aux dispositions de l'article R 159 du Code de l'Urbanisme et à la loi n° 76-66 du 02 juillet 1976 ;

L'autorisation de lotir impose :

- la cession gratuite à l'Etat ou aux collectivités publiques et territoriales des emprises nécessaires à la voirie et aux équipements publics correspondants au besoin du lotissement et rendus nécessaires par sa création, après l'achèvement des travaux ;

- l'affectation de certains emplacements suivant un plan de lotissements à la construction d'équipement commercial et artisanal nécessaire au lotissement ainsi qu'à l'installation de locaux professionnels compatibles avec l'habitation.

Art. 4. - En application des prescriptions édictées par le Code de l'Urbanisme (partie réglementaire) le lotisseur prend en charge :

a) l'effectivité de 70% de l'espace réservé à l'habitation, 15% de l'espace réservé à la voirie et 15% de l'espace réservé aux équipements collectifs et aménagements paysagers conformément à l'article R 158 du Code de l'Urbanisme ;

b) la pose des canalisations d'eau potable de diamètres appropriés pour les réseaux primaires et secondaires, après accord de la SONES ;

c) l'amenée de l'électricité dans les emprises de voirie de desserte, après accord de la SENELEC ;

d) l'exécution conforme de la voirie ;

e) l'immatriculation et l'inscription sur le livre foncier de chacun des lots, soit au nom du lotisseur, soit au nom des propriétaires s'ils sont connus ;

f) le piquetage sur le terrain et l'implantation des bornes immuables de délimitation des lots ;

g) la constitution d'une association syndicale des acquéreurs.

Tous les travaux énumérés ci-dessus doivent avoir commencé dans un délai de deux (02) ans sous peine de caducité de l'autorisation.

Sont exclus des obligations du lotisseur :

- les travaux de raccordement des différentes propriétés aux réseaux publics (eau potable, électricité et assainissement) ;

- la confection de bateaux d'entrée au différentes propriétés ;

- les clôtures des lots qui sont à la charge des propriétaires.

Art. 5.- Aucune vente ou location de lot n'est admise et aucune construction n'est entreprise avant l'exécution des travaux énumérés ci-dessus et leur réception par les services compétents de l'Etat.

Art. 6.- Toutes les constructions susceptibles d'être édifiées sur les différents lots doivent être conformes aux prescriptions des règlements d'urbanisme en vigueur et à celles énumérées ci dessus.

Art. 7.- En application du Code de l'Urbanisme, le lotisseur est tenu de requérir auprès des Services de l'urbanisme, un certificat mentionnant l'accomplissement des formalités et travaux prescrits à l'article 4 du présent arrêté.

Le certificat de conformité sera établi sur la base des procès-verbaux de réception dressés par la SENELEC pour l'amenée de l'électricité, la SONES pour l'adduction d'eau, le Cadastre pour l'implantation du lotissement et le service des travaux publics pour la voirie. Mention de ce certificat devra obligatoirement figurer dans les actes de vente ou de location des parcelles issues de lotissement.

Art. 8. - Le Directeur général de l'Urbanisme et de l'Architecture et le Directeur général des Impôts et Domaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié partout où besoin sera.

Arrêté ministériel n° 016459 du 12 mai 2023 abrogeant et remplaçant l'arrêté n° 027180 du 10 décembre 2019 portant autorisation de lotir le titre foncier n° 7672/TH, dénommé « Cité Diobass », d'une superficie de 118 hectares 28 ares 66 centiares sis à Sangué dans la Commune de Notto Diobass, pour le compte de la Société Anonyme « Espace, une famille, un Toit » au profit du Projet 100.000 logements

Article premier. - Dans le cadre du Projet 100.000 logements, la Société Anonyme « Espace, une Famille, un Toit », est autorisée sous réserve des droits des tiers et de l'Administration, à procéder au lotissement du titre foncier n° 7672/TH, dénommé « Cité Diobass », d'une contenance graphique de 118 hectares 28 ares 66 centiares, sis à Sangué dans la Commune de Notto Diobass.

Art. 2. - Le lotissement qui comprend deux mille cent quatre-vingt-seize (2196) parcelles de terrain réparti en neuf unités de voisinage (UV) numérotée de 1/EFT à 2196/EFT, d'une contenance graphique variant de 200 m² à 1201 m², ainsi que cinq espaces verts, trois postes de santé, six lieux de cultes, six équipements scolaires, trois réserves, deux parkings, un terrain de sports multifonctionnel, une place publique et un terrain de basketball.

Art. 3. - Conformément aux dispositions de l'article R 159 du Code de l'Urbanisme et à la loi n° 76-66 du 02 juillet 1976.

L'autorisation de lotir impose :

- la cession gratuite à l'Etat ou aux collectivités publiques et territoriales des emprises nécessaires à la voirie et aux équipements publics correspondants au besoin du lotissement et rendus nécessaires par sa création, après l'achèvement des travaux ;

- l'affectation de certains emplacements suivant un plan de lotissements à la construction d'équipement commercial et artisanal nécessaire au lotissement ainsi qu'à l'installation de locaux professionnels compatibles avec l'habitation.

Art. 4. - En application des prescriptions édictées par le Code de l'Urbanisme (partie réglementaire), le lotisseur prend en charge :

a) l'effectivité de 70% de l'espace réservé à l'habitation, 15% de l'espace réservé à la voirie et 15% de l'espace réservé aux équipements collectifs et aménagements paysagers conformément à l'article R 158 du Code de l'Urbanisme ;

b) la pose des canalisations d'eau potable de diamètres appropriés pour les réseaux primaires et secondaires, après accord de la SONES ;

c) l'amenée de l'électricité dans les emprises de voirie de desserte, après accord de la SENELEC ;

d) l'exécution conforme de la voirie ;

e) l'immatriculation et l'inscription sur le livre foncier de chacun des lots, soit au nom du lotisseur, soit au nom des propriétaires s'ils sont connus ;

f) le piquetage sur le terrain et l'implatation des bornes immuables de délimitation des lots ;

g) la constitution d'une association syndicale des acquéreurs.

Tous les travaux énumérés ci-dessus doivent avoir commencé dans un délai de deux (02) ans sous peine de caducité de l'autorisation.

Sont exclus des obligations du lotisseur :

- les travaux de raccordement des différentes propriétés aux réseaux publics (eau potable, électricité et assainissement) ;

- la confection de bateaux d'entrée au différentes propriétés ;

- les clôtures des lots qui sont à la charge des propriétaires.

Art. 5.- Aucune vente ou location de lot n'est admise et aucune construction n'est entreprise avant l'exécution des travaux énumérés ci-dessus et leur réception par les services compétents de l'Etat.

Art. 6.- Toutes les constructions susceptibles d'être édifiées sur les différents lots doivent être conformes aux prescriptions des règlements d'urbanisme en vigueur et à celles énumérées ci-dessus.

Art. 7. - En application du Code de l'Urbanisme, le lotisseur est tenu de requérir auprès des Services de l'urbanisme un certificat mentionnant l'accomplissement des formalités et travaux prescrits à l'article 4 du présent arrêté.

Le certificat de conformité sera établi sur la base des procès-verbaux de réception dressés par la SENELEC pour l'amenée de l'électricité, la SONES pour l'adduction d'eau, le Cadastre pour l'implantation du lotissement et le service des travaux publics pour la voirie. Mention de ce certificat devra obligatoirement figurer dans les actes de vente ou de location des parcelles issues de lotissement.

Art. 8. - Le Directeur général de l'Urbanisme et de l'Architecture et le Directeur général des Impôts et Domaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié partout où besoin sera.

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers)

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'Association : ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE NDIAGNE SAMB (EX ECOLE GUEDJI)

Siège social : Rufisque Ouest, Cité Filao, villa n° 146 - Rufisque

Objet :

- contribuer à la gestion de l'école ;
- participer à la lutte contre la déperdition scolaire ;
- apporter son appui aux élèves et enseignants de l'école.

COMPOSITION DU BUREAU

Actuellement chargés de l'administration et de la direction de l'association
MM. Papa Thierne GUEYE, *Président* ;

Mouhamadou Babacar MBAYE, Secrétaire général ;

M^{me} Ndèye Tacko GASSAMA, Trésorière générale.

Récépissé de déclaration d'association n° 00173 GRD/AA/BAG en date du 24 mai 2023.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'Association : MBINE SEREER LEYE ROOKE FOPE A NANE (EN FAMILLE SEREER, PARLER HAUT AU PROFIT DE TOUS)

Siège social : Keur Massar, Parcelles Assainies Unité 2, Cité Caritas, villa n° 94 - Keur Massar

Objet :

- unir les membres animés d'un même idéal et créer entre eux des liens d'entente et de solidarité ;
- participer au développement de Ndoude (Commune de Ndiaganiao).

COMPOSITION DU BUREAU

Actuellement chargées de l'administration et de la direction de l'association
M^{mes} Fakhane NDOUR, *Présidente* ;

Isabelle Fatou NDOUR, Secrétaire générale ;

Birne NDOUR, Trésorière générale.

Récépissé de déclaration d'association n° 000246 GRD/AA/BAG en date du 21 juin 2022.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'Association : ASSOCIATION DES REPARATEURS ET COMMERÇANTS DE THIAROYE (ARCT)

Siège social : Commune de Thiaroye Gare, au Centre Commercial Cheikhou Oumar TALL Cantine n° 942 - Pikine

Objet :

- unir les membres animés d'un même idéal et créer entre eux des liens d'entente et de solidarité ;
- renforcer et accompagner les réparateurs et commerçants de Thiaroye ;
- contribuer au développement économique des populations de la localité.

COMPOSITION DU BUREAU

Actuellement chargés de l'administration et de la direction de l'association
MM. El Hadji Malick SARR, *Président* ;

Cheikh Ahmadou Bamba BADIANE, Secrétaire général ;

Boubacar KANTE, Trésorier général.

Récépissé de déclaration d'association n° 00045 GRD/AA/BAG en date du 25 janvier 2022.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'Association : « UNION POUR LE DEVELOPPEMENT DE NDIAGNE (U.D.N) (AND DEFAR NDIAGNE) »

Siège social : Ndiagne quartier Darou Khoudoss Villa n° 022, Commune de Ndiagne (Département de Louga / Région de Louga) Tél. : 776378329 / 775244317

Objet :

- unir les membres animés d'un même idéal et créer entre eux des liens d'entente et de solidarité ;
- participer au développement et au rayonnement de la Commune de Ndiagne au plan social, culturel, sanitaire et sportif ;
- contribuer à l'encadrement des jeunes en leur inculquant des valeurs, l'esprit d'initiative, le goût du travail, l'entrepreneuriat et faciliter leur insertion socio-économique à travers des projets structurant ;
- servir d'auxiliaires et de relais aux politiques de développement initiées par les autorités.

COMPOSITION DU BUREAU

Actuellement chargés de l'administration et de la direction de l'association

MM. Mamadou NIANG, *Président* ;

Bounama NDIAYE, *Secrétaire général* ;

M^{me} Dieynaba DIALLO, *Trésorière générale*.

Récépissé de déclaration d'association n° 0023050 GRL en date du 06 juillet 2023.

CABINET KHALED A. HOUDA

Avocats à la Cour

66, Boulevard de la République, immeuble Seydou Nourou Tall, 1^{er} étage - B.P. 11.417 - Dakar,

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 2.395/TH, appartenant à la Société LABOREX Sénégal SA. 2-2

CABINET de Maître Michel Simel BASSE

Avocat à la cour

Route de l'Aéroport Yoff - Ouest-Foire B.P. : 32302 - DAKAR - PONTY

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 2.830/DK, appartenant à Monsieur Joseph Nicolas Blanchard CHICAYA. 2-2

Moulaye KANE & Mamadou SAMBE
Société civile professionnelle d'Avocats

Avenue Malick SY x Faidherbe, Immeuble BICIS, Appartement B12 - 1^{er} étage à gauche - rond point Poste Médina, Face Polyclinique - BP : 50.664 DAKAR - (SÉNÉGAL)

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 4.866/TH, devenu le titre foncier n° 834/MB d'une contenance superficielle de 2.399 m² au nom de Monsieur Jean Charles Richard SADIO, employé de commerce, né le 11 janvier 1942 à Dakar, demeurant au 32, Rue Cartier-Bresson, 93.500 Pantin (FRANCE). 2-2

S.C.I THIANDOUM - Société civile immobilière
Administrateurs de Biens

14, Rue El Hadji Mass DIOKHANE

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 406/DP, appartenant à Monsieur Mouhamadou Habib FAYE, né le 16/11/1948 à Dakar titulaire de la CIN CEDEAO n° 1 01 1948 1116 00003 2 en date du 22/04/2017 représentant : des héritiers de Madame Aïssatou DIENG (procuration du 03/07/1995), Monsieur Babacar DIENG (substitution de pouvoir par M. Alioune DIENG à M. Mouhamadou H. FAYE en date du 05/12/2000), Khoudia DIOP (substitution de pouvoir par M. Alioune DIOP à M. Mouhamadou H. FAYE en date du 05/12/2000). 1-2

OFFICE NOTARIAL
Maître Abdel Kader NIANG
Titulaire de la Charge de Thiès II créée en 2004
Place de Sousse - Immeuble DIOUCK, n°29

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 2.377/TH du livre foncier de Thiès, appartenant à Djibril DIAW. 1-2

OFFICE NOTARIAL
Maître Abdel Kader NIANG
Titulaire de la Charge de Thiès II créée en 2004
Place de Sousse - Immeuble DIOUCK, n°29

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 3.604/TH du livre foncier de Thiès, appartenant à l'Union Sénégalaise de Banque pour le Commerce et l'Industrie au Sénégal « U.S.B », (devenue la Société nationale de Recouvrement). 1-2

OFFICE NOTARIAL

Mes Amadou Moustapha NDIAYE,
 Aïda Diawara DIAGNE, Mahamadou Maciré DIALLO
 & Serigne Amadou Tamsir NDIAYE
notaires associés
 83, Boulevard de la République Immeuble Horizons
 2^{eme} étage BP : 011.045 - Dakar Peytavin

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 2.742/DK,
 appartenant à El Hadji Amadou Lamine NDIAYE. 1-2

Etude Bineta Thiam DIOP, *notaire à Dakar VI*
 Pikine Khourounar - Cité Sotiba n° 204 bis

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Certificat d'inscription du
 droit bail inscrit sur le titre foncier n° 1114/GW ex. : 3598/
 DP et le Certificat d'inscription de créance de la CBAO
 Groupe Attijariwafa Bank inscrit sur le titre foncier
 n° 1114/GW ex. 3598/DP, appartenant à Monsieur Ama-
 dou Lamine BA. 1-2

CREDIT KASH SA
ETATS FINANCIERS AU 31 décembre 2021

Code poste	CHARGES	2021	2020
R08	CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERS	126 799 922	242 955 936
R1A	Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs		
R1B	Organe financier		
R1C	Caisse centrale		
R1D	Trésor public		
R1E	CCP		
R1F	Banques et correspondants		
R1H	Etablissements financiers		
R1I	SFD	75 616 126	239 865 896
R1K	Autres institutions financières		
R1L	Intérêts sur autres comptes de dépôt créditeurs		
R1N	Dépôts à terme reçus		
R1P	dépôt de garantie reçu		
R1Q	Autres dépôts reçus		
R2A	Intérêts sur compte d'emprunts	42 051 018	0
R2F	Intérêts sur emprunts à moins d'un an		
R2G	Intérêts sur emprunt à terme	42 051 018	0
R2R	Autres intérêts		
R2T	Divers intérêts		
R2Z	Commissions	9 132 778	3 090 040
R3A	CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES BENEFICIAIRES OU CLIENTS	466 305 069	257 138 528
R3C	Intérêts sur compte des membres, bénéficiaires ou clients	465 707 918	256 478 176
R3D	Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	4 645 774	13 368 889
R3F	Intérêts sur dépôts à terme reçus	461 062 144	243 109 287
R3G	Intérêts sur comptes d'épargne à régime spécial	0	0
R3H	Intérêts sur dépôts de garantie reçus		
R3J	Intérêts sur autres dépôts reçus		
R3N	Intérêts sur emprunts et autres sommes dues		
R3Q	Autres intérêts		
R3T	Commissions	597 151	660 352
	MARGE D'INTERET BENEFICIAIRE	2 079 226 968	1 642 760 742
	TOTAL CHARGES D'INTERETS	593 104 991	500 094 464
	CHARGES SUR OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS		
R4B	DIVERSES	0	0
R4C	Charges et pertes sur titres de placement		
R4K	Charges sur opérations diverses	0	0
R4N	Commissions		
R5B	CHARGES SUR IMMOBILISATION FINANCIERES		
R5C	Frais d'acquisition	0	0

Code poste	CHARGES	2021	2020
R5D	Etalement de la prime		
R5E	CHARGES SUR CREDIT BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES		
R5G	Charges sur opérations de credit bail		
R5H	Dotations aux amortissements		
R5J	Dotations aux provisions		
R5K	Moins-values de cession		
R5L	Autres charges		
R5M	Charges sur opérations de location avec option d'achat		
R5N	Dotations aux amortissements		
R5P	Dotations aux provisions		
R5Q	Moins-values de cession		
R5R	Autres charges		
R5S	Charges sur opérations de location-vente		
R5T	Dotations aux amortissements		
R5U	Dotations aux provisions		
R5V	Moins-values de cession		
R5X	Autres charges		
R5Y	Charges sur emprunts et titres émis subordonnés	0	0
R6B	Pertes sur opérations de change		
R6C	Commissions		
R6F	CHARGES SUR OPERATIONS HORS BILAN	3 427 296	4 282 677
R6K	Charges sur engagements de financements reçus des institutions financières		
R6L	Charges sur engagements de financements reçus des membres, clients ou bénéficiaires		
R6M	Charges sur engagements de garantie reçus des institutions financières	3 427 296	4 282 677
R6P	Charges sur engagements de garantie reçus des membres bénéficiaires ou clients	0	0
R6S	Charges sur engagements sur titres		
R6T	Charges sur autres engagements reçus		
R6V	CHARGES SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS		
R6W	Charges sur les moyens de paiement		
R6X	Autres charges sur prestation de services financiers		
R7A	Autres CHARGES D'EXPLOITATION FINANCIERE	0	343 024
R7B	Moins-values sur cession d'éléments d'actif		
R7C	Transferts de produits d'exploitation financière		
R7D	Diverses charges d'exploitation financière	0	343 024
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NET		
	AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES	-577 279	- 2 643 047
	MARGE D'INTERETS BENEFICIAIRE	2 079 226 968	1 642 760 742
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS		
	PRODUIT FINANCIER NET	2 078 649 689	1 640 117 695
	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS		
R8G	Achats de marchandises	0	0
R8J	Stocks vendus		
R8L	Variations de stocks marchandise		
	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 901 310 408	1 987 302 703
S02	FRAIS DE PERSONNEL	1 045 226 239	1 084 324 938
S03	Salaires et traitements	966 453 846	1 019 439 885
S04	Charges sociales	55 837 659	61 098 931
S05	Rémunérations versées aux stagiaires	22 934 734	3 786 122
S1A	IMPOTS ET TAXES	64 865 834	61 903 041
S1B	Autres impots, taxes et versements assimilés sur rémunérations	28 720 465	29 845 735
S1C	Autres impots, taxes et prélèvements assimilés versés à l'administration des	36 145 369	32 057 306
S1D	Impots directs	24 814 836	27 867 627
S1G	Impots indirects	6 339 923	1 296 168
S1H	Droits d'enregistrement et de timbre	1 564 616	1 779 556
S1J	Impots et taxes divers	3 425 994	1 113 955

Code poste	CHARGES	2021	2020
S1K	Autres impôts, taxes et prélèvements assimilés versés aux autres organismes	0	0
S2A	AUTRES CHARGES EXTERNE S ET CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	791 218 335	841 074 724
2B	Services extérieurs	240 975 537	252 016 565
S2C	Redevances de crédit-bail	5 900 000	590 000
S2D	Loyers	119 574 666	122 505 156
S2F	Charges locatives et de co-propriété	1 591 717	10 285 620
S2H	Entretien et réparations	20 746 586	14 795 190
S2J	Primes d'assurance	91 545 862	102 084 779
S2K	Etudes et recherches	0	0
S2M	Frais de formation du personnel	5 900 000	590 000
S2L	Divers	1 616 706	1 755 820
S3A	Autres services extérieurs	282 738 341	228 408 921
S3B	Personnel extérieur à l'institution	61 249 951	65 817 446
S3C	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	38 170 267	28 366 208
S3E	Publicité, publications et relations publiques	36 264 645	3 642 929
S3G	Transport de biens	175 000	1 189 000
S3J	Transports collectifs du personnel	0	0
S3L	Déplacements, missions et réceptions	33 137 370	30 812 420
S3M	Achat non stockés de matières et fournitures	81 954 320	66 954 202
S3N	Frais postaux et frais de télécommunication	31 782 788	31 426 716
S3P	Divers	4 000	200 000
S4A	Charges diverses d'exploitation	267 504 457	360 649 238
S4B	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs si	0	9 804 578
S4D	Indemnités de fonction versées	0	0
S4I	Frais de tenue d'assemblée	266 704 457	349 244 578
S4K	Moins-values de cession sur immobilisation	0	0
S4L	sur immobilisation corporelles et incorporelles		
S4P	Transferts de produits d'exploitation non financière	0	0
S4Q	Produits rétrocédés		
S4R	Autres transferts de produits		
S4S	Autres charges diverses d'exploitation non financière	800 000	1 600 082
T50	DOTATIONS AU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX	0	0
T51	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		
	SUR IMMOBILISATIONS	288 394 968	365 192 792
T53	Dotation aux amortissements de charge à répartir	0	0
T54	Dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation	288 394 968	365 192 792
T55	Dotations aux amortissements des immobilisations hors exploitation	0	0
T56	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations en cours	0	0
T57	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation	0	0
T58	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations hors exploitation	0	0
T6B	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES		
	IRRECOUVRABLES	2 194 296 430	296 043 534
T6C	Dotations aux provisions sur créances en souffrance	1 571 043 972	192 013 905
T6D	Dotations aux provisions sur créances en souffrance de 6 mois au plus	653 791 868	192 013 905
T6E	Dotations aux provisions sur créances en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois	563 976 343	0
T6F	Dotations aux provisions sur créances en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois	353 275 761	0
T6G	Dotations aux provisions pour dépréciation d'autres éléments d'actif	0	0
T6H	Dotations aux provisions pour risques et charges	22 366 814	30 712 992
T6J	Dotations aux provisions réglementées	0	0
T6K	Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	591 049 876	14 742 304
T6L	Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	9 835 768	58 574 333
T80	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 681 069	18 970 383
T81	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	6 942 754	50 988 232
T82	IMPOTS SUR LES EXCEDENTS	5 000 004	5 000 004
L80	EXCEDENT		
T84	TOTAL CHARGES	4 995 157 920	3 228 217 813

Code poste	PRODUITS	2021	2020
V08	PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	19 287 582	33 302 625
V1A	Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	31 639	329 637
V1B	Organe financier	0	0
V1C	Caisse centrale	0	0
V1D	Trésor public	0	0
V1E	CCP	0	0
V1F	Banques et correspondants	31 639	329 637
V1H	Etablissements financiers	0	0
V1I	SFD	0	0
V1K	Autres institutions financières	0	0
V1L	Intérêts sur autres comptes de dépôts débiteurs	16 098 021	27 392 666
V1Q	Intérêts sur dépôts à terme constitués	16 098 021	27 392 666
V1R	Intérêts sur dépôts de garantie constitués	0	0
V1S	Intérêts sur autres dépôts constitués	0	0
V2A	Intérêts sur comptes de prêts	0	0
V2C	Intérêts sur prêts à moins d'un an	0	0
V2G	Intérêts sur prêts à terme	0	0
V2Q	Autres intérêts	0	0
V2S	Divers intérêts	0	0
V2T	Commissions	3 157 922	5 580 322
V3A	PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES BENEFICIAIRES OU CLIENTS		
	OU CLIENTS	2 653 044 377	2 109 552 581
V3B	Intérêts sur crédit aux membres, bénéficiaires ou clients	1 593 262 669	1 296 981 877
V3G	Autres crédits à court terme	1 406 144 392	949 643 081
V3M	Intérêts sur crédits à moyen terme	181 362 822	337 673 332
V3N	Intérêts sur crédits à long terme	5 755 455	9 665 464
V3R	Autres intérêts	151 323 051	105 075 256
V3T	Divers intérêts	151 323 051	105 075 256
V3X	Commissions	908 458 657	707 495 448
	MARGE D'INTERET DEFICITAIRE		
	TOTAL PRODUITS D'INTERETS	2 672 331 959	2 142 855 206
V4B	PRODUITS SUR OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	1 167 517	512 654
V4C	Produits et profits sur titres de placement	0	0
V4D	Intérêts sur crédits accordés au personnel non membre	0	0
V4E	Produits sur opérations diverses	0	0
V4F	Commissions	1 167 517	512 654
V5B	PRODUITS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0
V5C	Produits sur prêts et titres subordonnés	0	0
V5D	Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	0	0
V5F	Produits et profits sur titres d'investissements	0	0
V5G	PRODUITS SUR OPERATION DE CREDIT BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0
V5H	Produits sur opérations de crédit-bail	0	0
V5J	Loyers		
V5K	Reprises de provisions		
V5L	Plus-values de cession		
V5M	Autres produits		
V5N	Produits sur opérations de location avec option d'achat		
V5P	Loyers		
V5Q	Reprises de provisions		
V5R	Plus-values de cession		
V5S	Autres produits		
V5T	Produits sur opérations de location avec option vente		
V5V	Loyers		
V5W	Reprises de provisions		
V5X	Plus-values de cession		
V5Y	Autres produits		
V6B	Gains sur opérations de change		

Code poste	PRODUITS	2021	2020
V6C	Commissions		
V6F	PRODUITS SUR OPERATIONS HORS BILAN	0	0
V6K	Produits sur engagements de financement donnés aux institutions financières		
V6L	Produits sur engagements de financement donnés aux membres, clients ou bénéficiaires		
V6N	Produits sur engagements de garantie donnés aux institutions financières		
V6P	Produits sur engagement de garantie donné aux membres, bénéficiaires ou clients produits sur engagements sur titres		
V6R	Produits sur autres engagements donnés		
V6S	Produits sur opérations effectuées pour le compte de tiers		
V6U	PRODUITS SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS	1 682 500	1 470 000
V6V	Produits sur les moyens de paiement	0	0
V6W	Autres produits sur prestations de services financiers	1 682 500	1 470 000
V7A	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION FINANCIERE	218 150	53 445 269
V7B	Plus-values sur cession d'éléments d'actif	0	0
V7C	Transferts de charges d'exploitation financière	0	0
V7D	Divers produits d'exploitation financière	218 150	53 445 269
	AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES	3 209 146	-48 819 568
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS	577 279	2 300 023
	MARGE D'INTERET DEFICITAIRE		
	AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES	2 631 867	-51 119 591
	CHARGE FINANCIERE NETTE		
	VENTES		
V8B	MARGE COMMERCIALE		
V8C	Vente de marchandises		
	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	1 852 321 915	101 382 804
W4A	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	28 261 137	20 300 334
W4B	Redevances pour concessions, brevets, licence, droits et valeurs similaires	0	0
W4D	Indemnités de fonction et rémunération d'administrateurs, gérants reçues	0	0
W4G	Plus-values de cession	23 126 708	0
W4H	Sur immobilisations incorporelles et corporelles	23 126 708	0
W4J	sur immobilisations financières	0	0
W4K	Revenue des immeubles hors exploitation		
W4L	Transferts de charges d'exploitation non financière	5 134 429	20 300 334
W4M	Charges refacturées	5 134 429	20 300 334
W4N	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0
W4P	Autres transferts de charges	0	0
W4Q	Autres produits divers d'exploitation	0	0
W50	PRODUCTION IMMOBILISE		
W51	Immobilisations corporelles		
W52	Immobilisations incorporelles		
W53	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		
X50	REPRISES DU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX	0	0
X51	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
	SUR IMMOBILISATIONS	29 910	81 082 470
X54	Reprises d'amortissements des immobilisations	29 910	81 082 470
X56	Reprises de provisions sur immobilisations	0	0
X6B	REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES		
	AMORTIES	1 824 030 868	0
X6C	Reprises de provisions sur créances en souffrance	1 795 249 487	0
X6D	Reprises de provisions sur créances en souffrance de 6 mois au plus	584 631 919	0
X6E	Reprises de provisions sur créances en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois	506 227 183	0
X6F	Reprises de provisions sur créances en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois	704 390 385	0
X6G	Reprises de provisions pour dépréciation des autres éléments d'actif	340 000	0
X6H	Reprises de provisions pour risques et charges	0	0
X6I	Reprises de provisions réglementées	0	0
X6J	Récupération sur créances amorties	28 441 381	0
X80	PRODUITS EXCEPTIONNELS	22 010	8 000 483
X81	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEUREURS	21 678 321	17 341 071
L80	DEFICIT	-445 735 548	-903 210 326
X84	TOTAL PRODUITS	4 995 157 920	3 228 217 813

Code poste	Actif	BRUT	AMT/PROV	2021 NET	2020 NET
A01	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	561 246 144	0	561 246 144	1 035 778 297
A10	Valeur en caisse	300 750 875		300 750 875	354 474 965
A11	Billets et monnaies	300 750 875		300 750 875	354 474 965
A12	Comptes ordinaires débiteurs	260 495 269		260 495 269	431 303 332
A2A	Autres comptes de dépôts débiteurs	0	0	250 000 000	
A2H	Dépôts à terme constitués	0		0	250 000 000
A2I	Dépôts de garantie constitués	0		0	0
A2J	Autres dépôts constitués	0		0	0
A3A	Comptes de prêts	0	0	0	0
A3B	Prêts à moins d'un an	0		0	0
A3C	Prêts à terme	0		0	0
A60	Créances rattachées	0	0	0	0
A70	Prêts en souffrance	0	0	0	0
	Prêts immobilisés			0	0
A71	Prêts en souffrance de 6 mois au plus	0		0	0
A72	Prêts en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois	0		0	0
	au plus				
A73	Prêts en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois	0		0	0
	au plus				
B01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	13 381 515 131	768 872 353	12 612 642 778	11 787 948 625
B2D	Crédits à court terme	10 800 884 392	10 800 884 392	8 347 844 601	
B2N	Comptes ordinaires	80 133 513		80 133 513	98 936 123
B30	Crédits à moyen terme	733 092 281		733 092 281	823 260 479
B40	Crédits à long terme	6 645 485		6 645 485	16 213 787
B65	Créances rattachées	144 129 605		144 129 605	108 221 365
B70	Crédits en souffrance	1 616 629 855	768 872 353	847 757 502	2 393 472 270
	Crédits immobilisés	397 537 053	0	397 537 053	1 627 691 155
B71	Crédits en souffrance de 6 mois au plus	372 080 164	84 876 501	287 203 663	669 627 993
B72	Crédits en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois	467 784 922	308 792 659	158 992 263	17 896 623
	au plus				
B73	Crédits en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois	379 227 716	375 203 193	4 024 523	78 256 499
	mois au plus				
C01	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	198 272 764	16 840 982	181 431 782	229 462 715
C10	Titres de placement	0		0	0
C30	Comptes de stocks	0		0	0
C31	Stocks de marchandises	0		0	0
C33	Stocks de fournitures	0		0	0
C34	Autres stocks et assimilés	0		0	0
C40	Débiteurs divers	70 443 526	16 840 982	53 602 544	71 926 184
C55	Créances rattachées	0		0	0
C56	Valeur à l'encaissement avec crédit immédiat	0		0	0
C59	Valeurs à rejeter	0		0	0
C6A	Comptes d'ordre et divers	127 829 238		127 829 238	157 536 521

Code poste	Actif	BRUT	AMT/PROV	2021 NET	2020 NET
C6B	Comptes de liaison	0		0	0
C6C	Comptes de différence de conversion	0		0	0
C6G	Comptes de régularisation actif	107 470 721		107 470 721	135 553 660
C6Q	Comptes transitoires	0		0	0
C6R	Comptes d'attente actif	20 358 517		20 358 517	21 982 861
D01	VALEURS IMMOBILISES	2 219 789 975	738 457 871	1 481 332 104	1 433 211 158
D1A	Immobilisations financières	0		0	0
D10	Prêts et titres subordonnés	0		0	0
D1E	Titres de participation	0		0	0
D1L	Titres d'investissement	0		0	0
D1S	Dépôts et cautionnements	35 227 891		35 227 891	28 766 219
D23	Immobilisations en cours	215 858 428		215 858 428	130 244 926
D24	Incorporelles	7 278 594		7 278 594	7 278 594
D25	Corporelles	208 579 834		208 579 834	122 966 332
D30	Immobilisations d'exploitation	1 504 428 263	728 713 710	775 714 553	1 000 706 412
D31	Incorporelles	196 317 182	160 031 255	36 285 927	98 712 948
D36	Corporelles	1 308 111 081	568 682 455	739 428 626	901 993 464
D40	Immobilisations hors d'exploitation	464 275 393	9 744 161	454 531 232	273 493 601
D41	Incorporelles	0		0	0
D45	Corporelles	0		0	0
	Immobilisation acquises par réalisation de garantie	464 275 393	9 744 161	454 531 232	273 493 601
D46	Incorporelles	310 944 493	0	310 944 493	0
D47	Corporelles	153 330 900	9 744 161	143 586 739	0
D50	Crédit bail et opérations assimilées	0		0	0
D51	Crédit-bail	0		0	0
D52	L,O,A	0		0	0
D53	Location-vente	0		0	0
D60	Créances rattachées	0		0	0
D70	Créances en souffrance	0		0	0
D71	Créances en souffrance de 6 mois au plus	0		0	0
D72	Créances en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus	0		0	0
D73	Créances en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus	0		0	0
E01	ACTIONNAIRES, ASSOCIES OU MEMBRES	0		0	271 781 850
E02	Actionnaires, associés ou membres, capital non appelé	0		0	271 781 850
E03	Actionnaires, associés ou membres, capital appelé non versé	0		0	0
E05	EXCEDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS			0	0
E90	TOTAL DE L'ACTIF	16 360 824 014	1 524 171 206	14 836 652 808	14 758 182 635

Code poste	PASSIF	2021 NET	2020 NET
F01	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	2 108 705 007	1 797 369 679
F1A	Comptes ordinaires créditeurs	303 098 631	787 970 772
F2A	Autres comptes de dépôts créditeurs	1 000 000 000	1 000 000 000
F2B	Dépôts à terme reçus	1 000 000 000	1 000 000 000
F2C	Dépôts de garantie reçus	0	0
F2D	Autres dépôts reçus	0	0
F3A	Comptes d'emprunts	0	0
F3E	Emprunts à moins d'un an	0	0
F3F	Emprunts à terme	764 504 949	0
F50	Autres sommes dues aux institutions financières	0	0
F55	Ressources affectées	0	0
F60	Dettes rattachées	41 101 427	9 398 907
G01	OPERATIONS AVES LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	9 817 387 710	9 657 960 869
G10	Comptes ordinaires créditeurs	1 733 421 410	2 167 528 085
G15	Dépôts à terme reçus	6 180 558 154	5 788 314 007
G2A	Comptes d'épargne à régime spécial	106 842 253	138 392 110
G30	Autres dépôts de garantie reçus	1 753 042 266	1 494 617 493
G35	Autres dépôts reçus	0	0
G60	Emprunts	0	0
G70	Autres sommes dues	387 600	0
G90	Dettes rattachées	43 136 027	69 109 174
H01	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERARTIONS DIVERSE	444 220 045	413 143 307
H10	Versements restant à effectuer	0	0
H40	Créditeurs divers	267 199 679	232 914 859
H6A	Comptes d'ordre et divers	177 020 366	180 228 448
H6B	Comptes de liaison	0	0
H6C	Comptes de différence de conversion	0	0
H6G	Comptes de régularisation-passif	176 847 196	180 228 448
H6P	Comptes d'attente-passif	173 170	0
K01	VERSEMENTS RESTANT E EFFECTUER SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0
K20	Titres de participation	0	0
L01	PROVISIONS, FONDS PROPRES ET ASSIMILIES	2 466 340 046	2 889 708 780
L10	Subventions d'investissement	0	0
L20	Fonds affectés	0	0
L21	Fonds de garantie	0	0
L22	Fonds d'assurance	0	0
L23	Fonds de bonification	0	0
L24	Fonds de sécurité	0	0
L25	Autres fonds affectés	0	0
L27	Fonds de crédits	0	0

Code poste	PASSIF	2021 NET	2020 NET
L30	Provisions pour Risques et Charges	77 672 357	55 305 543
L31	Provisions pour charges de retraite	68 849 878	46 483 064
L32	Provisions pour risque d'exécution des engagements par signature	0	0
L33	Autres provisions pour risques et charges	8 822 479	8 822 479
L35	Provisions réglementées	0	0
L36	Provisions pour risques afférents aux opérations de crédits à moyen et long terme	0	0
L37	Provision spéciale de réévaluation	0	0
L41	Emprunts et titres émis subordonnés	0	0
L43	Dettes rattachées aux emprunts et titres émis subordonnés	0	0
L45	Fonds pour risques financiers généraux	0	0
L50	Primes liées au capital	0	0
L55	Réserves	0	0
L56	Réserve générale	0	0
L57	Réserves facultatives	0	0
L58	Autres réserves	0	0
L59	Ecart de réévaluation des immobilisations	0	0
L60	Capital	3 737 620 000	3 737 620 000
L61	Capital appelé	3 737 620 000	3 465 838 150
L62	Capital non appelé	0	271 781 850
L65	Fonds de dotation	0	0
L70	Report à nouveau (+ ou -)	-903 216 763	-6 437
L75	Excédent des produits sur les charges		
L80	Résultat de l'exercice (+ ou -)	-445 735 548	-903 210 326
L81	Excédent ou déficit en instance d'approbation	0	0
L82	Excédent ou déficit de l'exercice	-445 735 548	-903 210 326
L90	TOTAL PASSIF	14 836 652 808	14 758 182 635

CREDIT KASH SA
ETATS FINANCIERS AU 31 décembre 2022

Code poste	CHARGES	2022	2021
R08	CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERS	251 833 656	126 799 922
R1A	Intérêts sur compte ordinaires créditeurs		
R1B	Organe financier		
R1C	Caisse centrale		
R1D	Trésor public		
R1E	CCP		
R1F	Banques et correspondants		
R1H	Etablissements financiers		
R1I	SFD		
R1K	Autres institutions financières		
R1L	Intérêts sur autres compte de dépôt créditeurs	202 583 753	75 616 126
R1N	Dépôts à terme reçu	202 583 753	75 616 126
R1P	Dépôt de garantie reçu		
R1Q	Autres dépôts reçus		
R2A	Intérêts sur compte d'emprunts	42 258 659	42 051 018
R2F	Intérêts sur emprunts à moins d'un an		
R2G	Intérêts sur emprunt à terme	42 258 659	42 051 018
R2R	Autres intérêts		
R2T	Divers intérêts		
R2Z	Commissions	6 991 244	9 132 778
R3A	CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES BENEFICIAIRES OU CLIENTS	396 338 721	466 305 069
R3C	Intérêts sur compte des membres, bénéficiaires ou clients	395 643 740	465 707 918
R3D	Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	7 662 411	4 645 774
R3F	Intérêts sur dépôts à terme reçus	387 981 329	461 062 144
R3G	Intérêts sur comptes d'épargne à régime spécial	0	0
R3H	Intérêts sur dépôts de garantie reçus		
R3J	Intérêts sur autres dépôts reçus		
R3N	Intérêts sur emprunts et autres sommes dues		
R3Q	Autres intérêts		
R3T	Commissions	694 981	597 151
	MARGE D'INTERET BENEFICIAIRE	2 577 648 537	2 079 226 968
	TOTAL CHARGES D'INTERETS	648 172 377	593 104 991
	CHARGES SUR OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS		
R4B	DIVERSES		
R4C	Charges et pertes sur titres de placement		
R4K	Charges sur opérations diverses		
R4N	Commissions		
R5B	CHARGES SUR IMMOBILISATION FINANCIERES		
R5C	Frais d'acquisition		
R5D	Etalement de la prime		
R5E	CHARGES SUR CREDIT BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES		
R5G	Charges sur opérations de credit bail		
R5H	Dotations aux amortissements		
R5J	Dotations aux provisions		
R5K	Moins-values de cession		
R5L	Autres charges		
R5M	Charges sur opérations de location avec option d'achat		
R5N	Dotations aux amortissements		
R5P	Dotations aux provisions		
R5Q	Moins-values de cession		
R5R	Autres charges		
R5S	Charges sur opérations de location-vente		
R5T	Dotations aux amortissements		

Code poste	CHARGES	2022	2021
R5U	Dotations aux provisions		
R5V	Moins-values de cession		
R5X	Autres charges		
R5Y	Charges sur emprunts et titres émis subordonnés	0	0
R6B	Pertes sur opérations de change		
R6C	Commissions		
R6F	CHARGES SUR OPERATIONS HORS BILAN	3 167 652	3 427 296
R6K	Charges sur engagements de financements reçus des institutions financières		
R6L	Charges sur engagements de financements reçus des membres, clients ou bénéficiaires		
R6M	Charges sur engagements de garantie reçus des institutions financières	3 167 652	3 427 296
R6P	Charges sur engagements de garantie reçus des membres bénéficiaires ou clients	0	0
R6S	Charges sur engagements sur titres		
R6T	Charges sur autres engagements reçus		
R6V	CHARGES SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS		
R6W	Charges sur les moyens de paiement		
R6X	Autres charges sur prestation de services financiers		
R7A	Autres CHARGES D'EXPLOITATION FINANCIERE	0	0
R7B	Moins-values sur cession d'éléments d'actif		
R7C	Transferts de produits d'exploitation financière		
R7D	Diverses charges d'exploitation financière	0	0
AUTRES PRODUITS FINANCIERS NET			
	AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES	-342 852	-577 279
	MARGE D'INTERETS BENEFICIAIRE	2 577 648 537	2 079 226 968
AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS			
	PRODUIT FINANCIER NET	2 577 305 685	2 078 649 689
ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS			
R8G	Achats de marchandises	0	0
R8J	Stocks vendus		
R8L	Variations de stocks marchandise		
	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 987 980 570	1 901 310 408
S02	FRAIS DE PERSONNEL	1 057 499 179	1 045 226 239
S03	Salaires et traitements	960 767 078	966 453 846
S04	Charges sociales	60 485 543	55 837 659
S05	Rémunérations versées aux stagiaires	36 246 558	22 934 734
S1A	IMPOTS ET TAXES	62 161 456	64 865 834
S1B	Autres impots, taxes et versements assimilés sur rémunérations	28 389 156	28 720 465
S1C	Autres impots, taxes et prélèvements assimilés versés à l'administration des :	33 772 300	36 145 369
S1D	Impots directs	24 427 730	24 814 836
S1G	Impots indirects	3 753 338	6 339 923
S1H	Droits d'enregistrement et de timbre	2 633 000	1 564 616
S1J	Impots et taxes divers	2 958 232	3 425 994
S1K	Autres impots, taxes et prélèvements assimilés versés aux autres organismes	0	0
S2A	AUTRES CHARGES EXTERNES ET CHARGES DIVRESSES		
	D'EXPLOITATION	868 319 935	791 218 335
S2B	Services extérieurs	254 341 154	240 975 537
S2C	Redevances de crédit-bail	0	5 900 000
S2D	Loyers	127 357 056	119 574 666
S2F	Charges locatives et de co-propriété	0	1 591 717
S2H	Entretien et réparations	25 355 820	20 746 586
S2J	Primes d'assurance	99 634 186	91 545 862

Code poste	CHARGES	2022	2021
S2K	Etudes et recherches	0	0
S2M	Frais de formation du personnel	295 000	5 900 000
S2L	Divers	1 699 092	1 616 706
S3A	Autres services extérieurs	296 578 722	82 738 341
S3B	Personnel extérieur à l'institution	56 001 392	61 249 951
S3C	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	56 885 559	38 170 267
S3E	Publicité, publications et relations publiques	11 778 370	36 264 645
S3G	Transport de biens	0	175 000
S3J	Transports collectifs du personnel	0	0
S3L	Déplacements, missions et réceptions	38 188 902	33 137 370
S3M	Achat non stockés de matières et fournitures	95 303 646	81 954 320
S3N	Frais postaux et frais de télécommunication	36 898 763	31 782 788
S3P	Divers	1 522 090	4 000
S4A	Charges diverses d'exploitation	317 400 059	267 504 457
S4B	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs si	0	0
S4D	Indemnités de fonction versées	0	0
S4I	Frais de tenue d'assemblée	317 350 059	266 704 457
S4K	Moins-values de cession sur immobilisation	0	0
S4L	sur immobilisation corporelles et incorporelles		
S4M	sur immobilisation financières		
S4P	Transferts de produits d'exploitation non financière	0	0
S4Q	Produits rétrocédés		
S4R	Autres transferts de produits		
S4S	Autres charges diverses d'exploitation non financière	50 000	800 000
T50	DOTATIONS AU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX	0	0
T51	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		
	SUR IMMOBILISATION	219 734 404	288 394 968
T53	Dotation aux amortissements de charge à répartir	0	0
T54	Dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation	219 734 404	288 394 968
T55	Dotations aux amortissements des immobilisations hors exploitation	0	0
T56	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations en cours	0	0
T57	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation	0	0
T58	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations hors exploitation	0	0
T6B	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES		
	IRRECOUVRABLES	1 388 257 487	2 194 296 430
T6C	Dotations aux provisions sur créances en souffrance	1 020 709 740	1 571 043 972
T6D	Dotations aux provisions sur créances en souffrance de 6 mois au plus	227 304 150	653 791 868
T6E	Dotations aux provisions sur créances en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois	262 407 104	563 976 343
T6F	Dotations aux provisions sur créances en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois	530 998 485	353 275 761
T6G	Dotations aux provisions pour dépréciation d'autres éléments d'actif	878 722	0
T6H	Dotations aux provisions pour risques et charges	17 275 790	22 366 814
T6J	Dotations aux provisions réglementées	0	0
T6K	Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	338 158 046	591 049 876
T6L	Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	11 235 190	9 835 768
T80	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 966 150	2 681 069
T81	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 854 616	6 942 754
T82	IMPOTS SUR LES EXCEDENTS	5 000 004	5 000 004
L80	EXCEDENT		
T84	TOTAL CHARGES	4 264 133 260	4 995 157 920

Code poste	PRODUITS	2022	2021
V08	PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERS	10 261 542	19 287 582
V1A	Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	0	31 639
V1B	Organe financier	0	0
V1C	Caisse centrale	0	0
V1D	Trésor public	0	0
V1E	CCP	0	0
V1F	Banques et correspondants	0	31 639
V1H	Etablissements financiers	0	0
V1I	SFD	0	0
V1K	Autres institutions financières	0	0
V1L	Intérêts sur autres comptes de dépôts débiteurs	0	16 098 021
V1Q	Intérêts sur dépôts à terme constitués	0	16 098 021
V1R	Intérêts sur dépôts de garantie constitués	0	0
V1S	Intérêts sur autres dépôts constitués	0	0
V2A	Intérêts sur comptes de prêts	0	0
V2C	Intérêts sur prêts à moins d'un an	0	0
V2G	Intérêts sur prêts à terme	0	0
V2Q	Autres intérêts	0	0
V2S	Divers intérêts	0	0
V2T	Commissions	10 261 542	3 157 922
V3A	PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES BENEFICIAIRES OU CLIENTS	3 215 559 372	2 653 044 377
V3B	Intérêts sur crédit aux membres, bénéficiaires ou clients	1 899 468 876	1 593 262 669
V3G	Autres crédits à court terme	1 760 429 265	1 406 144 392
V3M	Intérêts sur crédits à moyen terme	138 560 161	181 362 822
V3N	Intérêts sur crédits à long terme	479 450	5 755 455
V3R	Autres intérêts	244 301 027	151 323 051
V3T	Divers intérêts	244 301 027	151 323 051
V3X	Commissions	1 071 789 469	908 458 657
	MARGE D'INTERET DEFICITAIRE		
	TOTAL PRODUITS D'INTERETS	3 225 820 914	2 672 331 959
V4B	PRODUITS SUR OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	1 929 800	1 167 517
V4C	Produits et profits sur titres de placement	0	0
V4D	Intérêts sur crédits accordés au personnel non membre	0	0
V4E	Produits sur opérations diverses	0	0
V4F	Commissions	1 929 800	1 167 517
V5B	PRODUITS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0
V5C	Produits sur prêts et titres subordonnés	0	0
V5D	Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	0	0
V5F	Produits et profits sur titres d'investissements	0	0
V5G	PRODUITS SUR OPERATION DE CREDIT BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0
V5H	Produits sur opérations de crédit-bail	0	0
V5J	Loyers		
V5K	Reprises de provisions		
V5L	Plus-values de cession		
V5M	Autres produits		
V5N	Produits sur opérations de location avec option d'achat		
V5P	Loyers		
V5Q	Reprises de provisions		
V5R	Plus-values de cession		
V5S	Autres produits		
V5T	Produits sur opérations de location avec option vente		
V5V	Loyers		
V5W	Reprises de provisions		
V5X	Plus-values de cession		
V5Y	Autres produits		
V6B	Gains sur opérations de change		

Code poste	PRODUITS	2022	2021
V6C	Commissions		
V6F	PRODUITS SUR OPERATIONS HORS BILAN	0	0
V6K	Produits sur engagements de financement donnés aux institutions financières		
V6L	Produits sur engagements de financement donnés aux membres, clients ou bénéficiaires		
V6N	Produits sur engagements de garantie donnés aux institutions financières		
V6P	Produits sur engagement de garantie donné aux membres, bénéficiaires ou clients		
	produits sur engagements sur titres		
V6R	Produits sur autres engagements donnés		
V6S	Produits sur opérations effectuées pour le compte de tiers		
V6U	PRODUITS SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS	895 000	1 682 500
V6V	Produits sur les moyens de paiement	0	0
V6W	Autres produits sur prestations de services financiers	895 000	1 682 500
V7A	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION FINANCIERE	2 664 079	218 150
V7B	Plus-values sur cession d'éléments d'actif	0	0
V7C	Transferts de charges d'exploitation financière	0	0
V7D	Divers produits d'exploitation financière	2 664 079	218 150
	AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES	503 573	3 209 146
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS	342 852	577 279
	MARGE D'INTERET DEFICITAIRES		
	AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES	160 721	2 631 867
	CHARGE FINANCIERE NETTE		
	VENTES		
V8B	MARGE COMMERCIALE		
V8C	Vente de marchandises		
	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	1 001 781 017	1 852 321 915
W4A	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	21 614 020	28 261 137
W4B	Redevances pour concessions, brevets, licence, droits et valeurs similaires	0	0
W4D	Indemnités de fonction et rémunération d'administrateurs, gérants reçues	0	0
W4G	Plus-values de cession	6 663 014	23 126 708
W4H	Sur immobilisations incorporelles et corporelles	6 663 014	23 126 708
W4J	sur immobilisations financières	0	0
W4K	Revenue des immeubles hors exploitation		
W4L	Transferts de charges d'exploitation non financière	14 951 006	5 134 429
W4M	Charges refacturées	14 951 006	5 134 429
W4N	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0
W4P	Autres transferts de charges	0	0
W4Q	Autres produits divers d'exploitation	0	0
W50	PRODUCTION IMMOBILISE		
W51	Immobilisations corporelles		
W52	Immobilisations incorporelles		
W53	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		
X50	REPRISES DU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX	0	0
X51	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
	SUR IMMOBILISATIONS	0	29 910
X54	Reprises d'amortissements des immobilisations	0	29 910
X56	Reprises de provisions sur immobilisations	0	0
X6B	REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES		
	AMORTIES	980 166 997	1 824 030 868
X6C	Reprises de provisions sur créances en souffrance	936 320 020	1 795 249 487
X6D	Reprises de provisions sur créances en souffrance de 6 mois au plus	230 161 223	584 631 919
X6E	Reprises de provisions sur créances en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois	354 108 478	506 227 183
X6F	Reprises de provisions sur créances en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois	352 050 319	704 390 385
X6G	Reprises de provisions pour dépréciation des autres éléments d'actif	0	340 000
X6H	Reprises de provisions pour risques et charges	0	0
X6I	Reprises de provisions réglementées	0	0
X6J	Récupération sur créances amorties	43 846 977	28 441 381
X80	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 700 527	22 010
X81	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURES	27 685 206	21 678 321
L80	DEFICIT	2 567 939	-445 735 548
X84	TOTAL PRODUITS	4 264 133 260	4 995 157 920

Code poste	Actif	BRUT	AMT/PROV	2022 NET	2021 NET
A01	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	546 076 683	0	546 076 683	561 246 144
A10	Valeur en caisse	354 866 925	354 866 925	300 750 875	
A11	Billets et monnaies	303 638 605	303 638 605	300 750 875	
A12	Comptes ordinaires débiteurs	191 209 758	191 209 758	260 495 269	
A2A	Autres comptes de dépôts débiteurs	0	0	0	0
A2H	Dépôts à terme constitués	0	0	0	0
A2I	Dépôts de garantie constitués	0	0	0	0
A2J	Autres dépôts constitués	0	0	0	0
A3A	Comptes de prêts	0	0	0	0
A3B	Prêts à moins d'un an	0	0	0	0
A3C	Prêts à terme	0	0	0	0
A60	Créances rattachées	0	0	0	0
A70	Prêts en souffrance	0	0	0	0
	Prêts immobilisés			0	0
A71	Prêts en souffrance de 6 mois au plus	0	0	0	0
A72	Prêts en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus	0	0	0	0
A73	Prêts en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus	0	0	0	0
B01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	14 477 716 927	854 801 080	13 622 915 847	12 612 642 778
B2D	Crédits à court terme	11 703 692 350		11 703 692 350	10 800 884 392
B2N	Comptes ordinaires	49 888 578		49 888 578	80 133 513
B30	Crédits à moyen terme	1 064 651 904		1 064 651 904	733 092 281
B40	Crédits à long terme	935 167		935 167	6 645 485
B65	Créances rattachées	161 158 618		161 158 618	144 129 605
B70	Crédits en souffrance	1 497 390 310	854 801 080	642 589 230	847 757 502
	Crédits immobilisés	222 466 272	0	222 466 272	397 537 053
B71	Crédits en souffrance de 6 mois au plus	317 636 324	74 881 713	242 754 611	287 203 663
B72	Crédits en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus	403 136 354	225 768 008	177 368 346	158 992 263
B73	Crédits en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus	554 151 360	554 151 360	0	4 024 523
C01	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	257 470 661	19 477 148	237 993 513	181 413 782
C10	Titres de placement	0		0	0
C30	Comptes de stocks	0		0	0
C31	Stocks de marchandises	0		0	0
C33	Stocks de fournitures	4 740 776		4 740 776	0
C34	Autres stocks et assimilés	0		0	0
C40	Débiteurs divers	69 329 435	19 477 148	49 852 287	53 602 544
C55	Créances rattachées	0		0	0
C56	Valeur à l'encaissement avec crédit immédiat	0		0	0
C59	Valeurs à rejeter	0		0	0
C6A	Comptes d'ordre et divers	183 400 450		183 400 450	127 829 238

Code poste	Actif	BRUT	AMT/PROV	2022 NET	2021 NET
C6B	Comptes de liaison	0		0	0
C6C	Comptes de différence de conversion	0		0	0
C6G	Comptes de régularisation actif	176 381 994		176 381 994	107 470 721
C6Q	Comptes transitoires	0		0	0
C6R	Comptes d'attente actif	7 018 456		7 018 456	20 358 517
D01	VALEURS IMMOBILISES	2 198 042 011	928 092 909	1 269 949 102	1 481 332 104
D1A	Immobilisations financières	0		0	0
D10	Prêts et titres subordonnés	0		0	0
D1E	Titres de participation	0		0	0
D1L	Titres d'investissement	0		0	0
D1S	Dépôts et cautionnements	35 860 214		35 860 214	35 227 891
D23	Immobilisations en cours	10 581 444		10 581 444	215 858 428
D24	Incorporelles	7 278 594		7 278 594	7 278 594
D25	Corporelles	3 302 850		3 302 850	208 579 834
D30	Immobilisations d'exploitation	1 654 927 406	909 946 515	744 980 891	775 714 553
D31	Incorporelles	186 795 852	171 373 860	15 421 992	36 285 927
D36	Corporelles	1 468 131 554	738 572 655	729 558 899	739 428 626
D40	Immobilisations hors d'exploitation	496 672 947	18 146 394	478 526 553	454 531 232
D41	Incorporelles	0		0	0
D45	corporelles	0		0	0
	Immobilisation acquises par réalisation de garantie	496 672 947	18 146 394	478 526 553	454 531 232
D46	Incorporelles	0	0	0	310 944 493
D47	Corporelles	496 672 947	18 146 394	478 526 553	143 586 739
D50	Crédit bail et opérations assimilées	0		0	0
D51	Crédit-bail	0		0	0
D52	L,O,A	0		0	0
D53	Location-vente	0		0	0
D60	Créances rattachées	0		0	0
D70	Créances en souffrance	0		0	0
D71	Créances en souffrance de 6 mois au plus	0		0	0
D72	Créances en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus	0		0	0
D73	Créances en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus	0		0	0
E01	ACTIONNAIRES, ASSOCIES OU MEMBRES	45 080 000		45 080 000	0
E02	Actionnaires, associés ou membres, capital non appelé	0		0	0
E03	Actionnaires, associés ou membres, capital appelé non versé	45 080 000		45 080 000	0
E05	EXCEDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS			0	0
E90	TOTAL DE L'ACTIF	17 524 386 282	1 802 371 137	15 722 015 145	14 836 652 808

Code poste	PASSIF	2022 NET	2021 NET
F01	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	2 814 402 310	2 108 705 007
F1A	Comptes ordinaires créditeurs	316 044 002	303 098 631
F2A	Autres comptes de dépôts créditeurs	2 185 903 036	1 000 000 000
F2B	Dépôts à terme reçus	2 185 903 036	1 000 000 000
F2C	Dépôts de garantie reçus	0	0
F2D	Autres dépôts reçus	0	0
F3A	Comptes d'emprunts	0	0
F3E	Emprunts à moins d'un an	0	0
F3F	Emprunts à terme	264 830 400	764 504 949
F50	Autres sommes dues aux institutions financières	0	0
F55	Ressources affectées	0	0
F60	Dettes rattachées	47 624 872	41 010 427
G01	OPERATIONS AVES LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	9 778 502 341	9 817 387 710
G10	Comptes ordinaires créditeurs	2 086 675 808	1 733 421 410
G15	Dépôts à terme reçus	5 467 021 153	6 180 558 154
G2A	Comptes d'épargne à régime spécial	152 752 351	106 842 253
G30	Autres dépôts de garantie reçus	2 023 652 320	1 753 042 266
G35	Autres dépôts reçus	0	0
G60	Emprunts	0	0
G70	Autres sommes dues	380 000	387 600
G90	Dettes rattachées	48 020 709	43 136 027
H01	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERARTIONS DIVERSE	442 846 719	444 220 045
H10	Versements restant à effectuer	0	0
H40	Créditeurs divers	326 665 949	267 199 679
H6A	Comptes d'ordre et divers	116 180 770	177 020 366
H6B	Comptes de liaison	0	0
H6C	Comptes de différence de conversion	0	0
H6G	Comptes de régularisation-passif	114 953 968	176 847 196
H6P	Comptes d'attente-passif	1 226 802	173 170
K01	VERSEMENTS RESTANT E EFFECTUER SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0
K20	Titres de participation	0	0
L01	PROVISIONS, FONDS PROPRES ET ASSIMILIES	2 686 263 775	2 466 340 046
L10	Subventions d'investissement	0	0
L20	Fonds affectés	0	0
L21	Fonds de garantie	0	0
L22	Fonds d'assurance	0	0
L23	Fonds de bonification	0	0
L24	Fonds de sécurité	0	0
L25	Autres fonds affectés	0	0
L27	Fonds de crédits	0	0

Code poste	PASSIF	2022 NET	2021 NET
L30	Provisions pour Risques et Charges	94 948 147	77 672 357
L31	Provisions pour charges de retraite	86 125 668	68 849 878
L32	Provisions pour risque d'exécution des engagements par signature	0	0
L33	Autres provisions pour risques et charges	8 822 479	8 822 479
L35	Provisions réglementées	0	0
L36	Provisions pour risques afférents aux opérations de crédits à moyen et long terme	0	0
L37	Provision spéciale de réévaluation	0	0
L41	Emprunts et titres émis subordonnés	0	0
L43	Dettes rattachées aux emprunts et titres émis subordonnés	0	0
L45	Fonds pour risques financiers généraux	0	0
L50	Primes liées au capital	0	0
L55	Réserves	0	0
L56	Réserve générale	0	0
L57	Réserves facultatives	0	0
L58	Autres réserves	0	0
L59	Ecart de réévaluation des immobilisations	0	0
L60	Capital	3 937 700 000	3 737 620 000
L61	Capital appelé	3 937 700 000	3 737 620 000
L62	Capital non appelé	0	0
L65	Fonds de dotation	0	0
L70	Report à nouveau (+ ou -)	-1 348 952 311	-903 216 763
L75	Excédent des produits sur les charges		
L80	Résultat de l'exercice (+ ou -)	2 567 939	-445 735 548
L81	Excédent ou déficit en instance d'approbation	0	0
L82	Excédent ou déficit de l'exercice	2 567 939	-445 735 548
sL90	TOTAL PASSIF	15 722 015 145	14 836 652 808

COFINA SENEGAL S.A
BILAN ACTIF AU 31 Décembre 2021

(en millions de francs CFA)

ACTIF	NOTES	31/12/2021	31/12/2020
OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES			
FINANCIERES	4.1	4 670	7 669
VALEURS EN CAISSE		330	280
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS		-	1 286
AUTRES COMPTES DE DÉPÔTS DÉBITEURS		4 164	5 966
CRÉANCES RATTACHÉES		176	137
OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	4.2	52 539	48 348
CRÉDITS À COURT TERME		24 562	14 740
COMPTES ORDINAIRES		327	400
CRÉDITS À MOYEN TERME		9 598	4 606
CRÉDITS À LONG TERME		5 027	2 752
CRÉANCES RATTACHÉES		4 663	3 991
CRÉDITS EN SOUFFRANCE		8 362	21 859
OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES		5 144	1 756
TITRES DE PLACEMENT		-	-
COMPTES DE STOCKS		6	4
DÉBITEURS DIVERS	4.3	4 524	1 260
CRÉANCES RATTACHÉES		-	-
VALEURS À L'ENCAISSEMENT AVEC CRÉDIT IMMÉDIAT		4	73
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS		610	419
VALEURS IMMOBILISEES		2 190	3 435
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		-	-
PRÊTS ET TITRES SUBORDONNÉS		-	-
DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS		213	200
IMMOBILISATIONS EN COURS		306	85
IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION	4.4	1 196	2 670
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION		36	41
IMMOBILISATIONS ACQUISES PAR RÉALISATION DE GARANTIE		439	439
CRÉANCES RATTACHÉES		-	-
ACTIONNAIRES, ASSOCIES OU MEMBRES		-	-
ACTIONNAIRES, ASSOCIÉS OU MEMBRES, CAPITAL APPELÉ NON VERSÉ		-	-
TOTAL DE L'ACTIF		64 543	61 208

COFINA SENEGAL S.A
BILAN PASSIF AU 31 Décembre 2021

(en millions de francs CFA)

PASSIF	NOTES	31/12/2021	31/12/2020
OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES			
FINANCIERES	4.5	21 212	19 925
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS		2 503	1 324
AUTRES COMPTES DE DÉPÔTS CRÉDITEURS		-	750
COMPTES D'EMPRUNTS		18 238	16 706
AUTRES SOMMES DUES AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES		-	-
RESSOURCES AFFECTÉES		114	997
DETTES RATTACHÉES		357	148
OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	4.6	32 991	30 991
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS		13 566	13 434
DÉPÔTS À TERME REÇUS		11 377	10 405
COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL		3 586	3 171
AUTRES DÉPÔTS DE GARANTIE REÇUS		4 368	3 916
AUTRES DÉPÔTS REÇUS		-	-
DETTES RATTACHÉES		94	65
OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	4.7	1 744	1 740
CRÉDITEURS DIVERS		1 392	981
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS PASSIF		352	759
VERSEMENTS RESTANT A EFFECTUER SUR		-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		-	-
TITRES DE PARTICIPATIONS		-	-
PROVISIONS, FONDS PROPRES ET ASSIMILES	4.8	8 596	8 552
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		-	-
FONDS AFFECTÉS		317	523
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		51	92
EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS		3 818	3 818
DETTES RATTACHÉES AUX EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS		143	271
FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GÉNÉRAUX		-	155
RÉSERVES		323	323
CAPITAL		3 075	3 075
FONDS DE DOTATION		-	-
REPORT À NOUVEAU (+ OU -)		295	1 240
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+ OU -)	4.10	574	(945)
TOTAL DU PASSIF		64 543	61 208

COFINA SENEGAL S.A
COMPTE DE RESULTAT - CHARGES AU 31 Décembre 2021

(en millions de francs CFA)

CHARGES	31/12/2021	31/12/2020
CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	2 191	1 082
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	536	18
Intérêts sur autres comptes de dépôt créditeurs	-	44
Intérêts sur compte d'emprunts	1 473	688
Autres intérêts	182	332
CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES BENEFICIAIRES OU CLIENTS	934	962
Intérêts sur comptes des membres, bénéficiaires ou clients	934	962
Commissions	-	-
MARGE D'INTERET BENEFICIAIRE	6 718	6 094
TOTAL CHARGES D'INTERETS	3 125	2 044
CHARGES SUR OPERATIONS DIVERSES	-	-
CHARGES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-
CHARGES SUR CREDIT BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	1	3
CHARGES SUR EMPRUNT ET TITRES SUBORDONNES	399	387
CHARGES SUR OPERATIONS HORS BILAN		95
CHARGES SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS	-	-
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION FINANCIERE	-	-
MARGE D'INTERETS BENEFICIAIRE	6 718	6 094
PRODUIT FINANCIERS NET		
ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	35	30
Stocks vendus	-	-
Variations de stocks marchandise	35	30
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	2 570	2 669
Frais de personnel	2 192	2 158
Impôts et taxes	378	511
AUTRES CHARGES EXTERNES ET CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	2 118	1 947
Services extérieurs	656	622
Autres services extérieurs	1 338	794
Charges diverses d'exploitation	124	531
DOTATIONS AU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX	-	155
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		
SUR IMMOBILISATIONS	417	263
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	3 305	3 185
CHARGES EXCEPTIONNELLES	48	212
PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	5	-
IMPOTS SUR LES EXCEDENTS	335	80
EXCEDENT	574	-
TOTAL CHARGES	12 932	11 070

COFINA SENEGAL S.A
COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS AU 31 /12 / 2021

(en millions de francs CFA)

PRODUITS	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	381	242
INTÉRÊTS SUR COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	14	2
INTÉRÊTS SUR AUTRES COMPTES DE DÉPÔTS DÉBITEURS	367	240
INTÉRÊTS SUR COMPTES DE PRÊTS	-	-
AUTRES INTÉRÊTS	-	-
COMMISSIONS	-	-
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES BENEFICIAIRES OU CLIENTS	9 462	7 897
INTÉRÊTS SUR CRÉDIT AUX MEMBRES, BÉNÉFICIAIRES OU CLIENTS	5 454	4 900
AUTRES INTÉRÊTS	-	-
COMMISSIONS	4 008	2 997
TOTAL PRODUITS D'INTERETS	9 843	8 139
PRODUITS SUR OPERATIONS SUR TITRES ET SUR OPERATIONS DIVERSES	14	8
PRODUITS SUR OPERATIONS DE CHANGE	-	-
PRODUITS SUR OPERATIONS HORS BILAN	230	200
PRODUITS SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS	-	-
MARGE COMMERCIALE	50	46
PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	349	350
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	2 374	1 317
PRODUITS EXCEPTIONNELS	40	65
REPRISES DU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX	32	-
PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURES	-	-
DEFICIT	-	945
TOTAL PRODUITS	12 932	11 070

COFINA SENEGAL S.A
HORS BILAN AU 31 /12 / 2021

(en millions de francs CFA)

LIBELLES		31/12/2021	31/12/2020
ENGAGEMENTS DONNES			
ENGAGEMENT DE FINANCEMENT	4.9	4 688	4 688
DONNÉES EN FAVEUR DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES		-	-
DONNÉES EN FAVEUR DES MEMBRES, BÉNÉFICIAIRES OU CLIENTS		4 688	4 688
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	4.9	1 888	1 888
D'ORDRE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES		70	70
D'ORDRE DES MEMBRES, BÉNÉFICIAIRES OU CLIENTS		1 818	1 818
ENGAGEMENTS RECUS		-	-
ENGAGEMENT DE FINANCEMENT		-	-
REÇUS DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES		-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		-	-
REÇUS DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES		-	-
REÇUS DES MEMBRES, BÉNÉFICIAIRES OU CLIENTS		-	-
ENGAGEMENTS SUR TITRES		-	-
TITRES À LIVRER		-	-
TITRES À RECEVOIR		-	-
ENGAGEMENTS SUR OPERATIONS EN DEVISES		-	-
OPÉRATIONS DE CHANGE AU COMPTANT		-	-
PRÊT ET EMPRUNTS EN DEVISES		-	-
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME		-	-
AUTRES ENGAGEMENTS		-	-
ENGAGEMENTS DONNÉS		-	-
ENGAGEMENTS REÇUS		-	-
OPERATIONS EFFECTUÉES POUR LE COMPTE DE TIERS	12	12	12
VALEURS À L'ENCAISSEMENT NON DISPONIBLES		-	-
COMPTES EXIGIBLES APRÈS ENCAISSEMENTS		-	-
COMPTES DE SUIVI DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT CONSORTIAUX		-	-
COMPTES DE SUIVI DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE CONSORTIAUX		-	-
COMPTES DE SUIVI DES CRÉDITS CONSORTIAUX		-	-
CRÉDITS DISTRIBUÉS POUR LE COMPTE DE TIERS	12	12	12
ENGAGEMENTS DOUTEUX	95	95	95

ETABLISSEMENT : BAOBAB

BILAN AU 31 Décembre 2021

(en millions de francs CFA)

CODE POSTE	ACTIF	BRUT	2021 AMT/PROV	NET	2020 NET
A01	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	13.381.407.289	0	13.381.407.289	11.612.631.100
A10	Valeur en caisse.....	4.671.568.669	0	4.671.568.669	5.481.191.560
A11	Billets et monnaies	4.671.568.669	0	4.671.568.669	5.481.191.560
A12	Comptes ordinaires débiteurs	1.689.222.182	0	1.689.222.182	5.045.397.873
A2A	Autres comptes de dépôts débiteurs	7.000.000.000	0	7.000.000.000	1.000.000.000
A2H	Dépôts à terme constitués	7.000.000.000	0	7.000.000.000	1.000.000.000
A2I	Dépôts de garantie constitués	0	0	0	0
A2J	Autres dépôts constitués	0	0	0	0
A3A	Comptes de prêts	0	0	0	0
A3B	Prêts à moins d'un an				
A3C	Prêts à terme				
A60	Créances rattachées	20.616.438		20.616.438	86.041.667
A70	Prêts en souffrance	0	0	0	0
	Prêts immobilisés				
A71	Prêts en souffrance de 6 mois au plus				
A72	Prêts en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus				
A73	Prêts en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus				
B01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	112.008.642.382	0	103.670.911.177	104.110.444.456
B2D	Crédits à court terme	14.614.544.854	0	14.614.544.854	7.698.257.993
B2N	Comptes ordinaires	109.066.268	0	109.066.268	80.380.879
B30	Crédits à moyen terme	79.608.148.234	0	79.608.148.234	1.245.482.067
B40	Crédits à long terme	4.229.870.476	0	4.229.870.476	1.927.612.870
B65	Créances rattachées	1.401.644.903	0	1.401.644.903	1.435.258.976
B70	Crédits en souffrance	12.045.367.647	0	3.707.636.442	1.723.451.671
	Crédits immobilisés	476.531.078	0	166.932.836	9.882.341.820
B71	Crédits en souffrance de 6 mois au plus	4.319.382.837	0	2.733.103.587	1.466.699.133
B72	Crédits en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus	3.987.538.199	0	806.072.519	374.110.501
B73	Crédits en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus	3.261.915.533	0	1.527.500	300.217
C01	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	1.296.312.118	198.197.645	1.098.114.473	2.093.481.130
C10	Titres de placement	0	0	0	0
C30	Comptes de stocks	0	0	0	0
C31	Stocks de marchandises				
C33	Stockhs de fournitures				
C34	Autres stocks et assimilés	0	0	0	0
C40	Débiteurs divers	874.951.550	198.197.645	676.753.905	1.012.905.001
C55	Créances rattachées	0	0	0	0
C56	Valeur à l'encaissement avec crédit immédiat	0	0	0	0
C59	Valeurs à rejeter	0	0	0	0
C6A	Comptes d'ordre et divers	421.360.568	0	421.360.568	1.080.576.129
C6B	Comptes de liaison				
C6C	Comptes de différence de conversion				
C6G	Comptes de régularisation actif	131.177.013	0	131.177.013	173.093.148
C6Q	Comptes transitoires	0	0	0	0
C6R	Comptes d'attente actif	290.183.555	0	290.183.555	907.482.981
D01	VALEURS IMMOBILISEES	4.650.161.630	0	1.249.551.062	1.017.782.663
D1A	Immobilisations financières	0	0	0	0
D10	Prêts et titres subordonnés				
D1E	Titres de participation				
D1L	Titres d'investissement				
D1S	Dépôts et cautionnements	162.078.584	4.616.776	157.461.808	155.435.746
D23	Immobilisations en cours	54.362.206	0	54.362.206	44.232.046
D24	Incorporelles	0	0	0	0
D25	Corporelles	54.362.206	0	54.362.206	44.232.046
D30	Immobilisations d'exploitation	4.231.560.789	0	1.037.727.048	818.114.871
D31	Incorporelles	327.724.755	327.255.310	469.445	737.693
D36	Corporelles	3.903.836.034	0	1.037.257.603	817.377.178
D40	Immobilisations hors exploitation	0	0	0	0
D41	Incorporelles				
D45	Corporelles				
D46	Immobilisations acquises par réalisation de garantie				
D47	Incorporelles				
D50	Corporelles	202.160.051	0	202.160.051	0
D51	Crédit bail et opérations assimilées	0	0	0	0
D52	Crédit - bail				
D53	L.O.A,				
D60	Location - vente				
D70	Créances rattachées	0	0	0	0
D71	Créances en souffrance	0	0	0	0
D72	Créances en souffrance de 6 mois au plus				
D73	Créances en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus				
E01	Créances en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus				
E02	ACTIONNAIRES, ASSOCIES OU MEMBRES	0	0	0	0
E03	Actionnaires, associés ou membres, capital non appelé	0	0	0	0
E05	Actionnaires, associés ou membres, capital appelé non versé	0	0	0	0
	EXCEDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS				
E90	TOTAL DE L'ACTIF	131.336.523.419	0	119.602.144.052	118.834.339.349

ETABLISSEMENT : BAOBAB

BILAN AU 31 Décembre 2021

(en millions de francs CFA)

CODE POSTE	PASSIF	NET	2020
F01	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	37.649.122.590	41.477.412.192
F1A	Comptes ordinaires créditeurs	39.816.164	106.421.703
F2A	Autres comptes de dépôts créditeurs	0	0
F2B	Dépôts à terme reçus		
F2C	Dépôts de garantie reçus		
F2D	Autres dépôts reçus		
F3A	Comptes d'emprunts	37.215.711.433	41.229.419.955
F3E	Emprunts à moins d'un an		
F3F	Emprunts à terme	37.215.711.433	41.229.419.955
F50	Autres sommes dues aux institutions financières		
F55	Ressources affectées		
F60	Dettes rattachées	393.594.993	141.570.534
G01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	59.053.806.719	53.768.365.962
G10	Comptes ordinaires créditeurs	29.501.179.001	29.333.815.421
G15	Dépôts à terme reçus	11.499.353.014	7.614.345.907
G2A	Comptes d'épargne à régime spécial	549.342.220	407.032.730
G30	Autres dépôts de garantie reçus	6.800.000	0
G35	Autres dépôts reçus	17.392.400.139	16.308.564.078
G60	Emprunts		
G70	Autres sommes dues		
G90	Dettes rattachées	104.732.345	104.607.826
H01	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	2.453.143.899	2.236.481.420
H10	Versements restant à effectuer		
H40	Créditeurs divers	2.078.247.439	291.954.728
H6A	Comptes d'ordre et divers	374.896.460	1.944.526.692
H6B	Comptes de liaison		
H6C	Comptes de différences de conversion		
H6G	Comptes de régularisation - passif	239.238.060	1.762.923.898
H6P	Comptes d'attente - passif	135.658.400	181.602.794
K01	VERSEMENTS RESTANTS A EFFECTUER SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0
K20	Titres de participation	0	0
L01	PROVISIONS, FONDS PROPRES ET ASSIMILES	20.446.070.844	21.352.079.775
L10	Subventions d'investissement	86.861.718	47.894.175
L20	Fonds affectés		
L21	Fonds de garantie		
L22	Fonds d'assurance		
L23	Fonds de bonification		
L24	Fonds de sécurité		
L25	Autres fonds affectés		
L27	Fonds de crédit		
L30	Provisions pour Risques et Charges	105.644.980	56.414.576
L31	Provisions pour charges de retraite		
L32	Provisions pour risque d'exécution des engagements par signatures		
L33	Autres provisions pour risques et charges	105.644.980	56.414.576
L35	Provisions réglementées		
L36	Provisions pour risques afférents aux opérations de crédits à moyen et long termes		
L37	Provision spéciale de réévaluation		
L41	Emprunts et titres émis subordonnés	0	2.997.723.490
L43	Dettes rattachées aux emprunts et titres émis subordonnés	0	57.631.604
L45	Fonds pour risques financiers généraux	1.279.165.401	0
L50	Primes liées au capital	700 000 000	700 000 000
L55	Réserves	4.849.649.070	4.272.574.759
L56	Réserve générale	2.849.649.072	2.272.574.761
L57	Réserves facultatives	1.999.999.998	1.999.999.998
L58	Autres réserves		
L59	Ecart de réévaluation des immobilisations		
L60	Capital	4 430 000 000	4 430 000 000
L61	Capital appelé	4 430 000 000	4 430 000 000
L62	Capital non appelé		
L65	Fonds de dotation		
L70	Report à nouveau (+ou-)	6.673.902.030	4.942.679.097
L75	Excédent des produits sur les charges		
L80	Résultat de l'exercice (+ou -)	2.320.847.645	3.847.162.074
L81	Excédent ou déficit en instance d'approbation		
L82	Excédent ou déficit de l'exercice	0	0
L90	TOTAL PASSIF	119.602.144.052	118.834.339.349

ETABLISSEMENT : BAOBAB

BILAN AU 31 Décembre 2021

(en millions de francs CFA)

CODE POSTE	PASSIF	BRUT	2021 AMT/PROV	NET	2020 NET
F01	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	37.649.122.590		37.649.122.590	41.477.412.192
F1A	Comptes ordinaires créditeurs	39.816.164		39.816.164	106.421.703
F2A	Autres comptes de dépôts créditeurs	0			
F2B	Dépôts à terme reçus				
F2C	Dépôts de garantie reçus				
F2D	Autres dépôts reçus				
F3A	Comptes d'emprunts	37.215.711.433		37.215.711.433	41.229.419.955
F3E	Emprunts à moins d'un an				
F3F	Emprunts à terme	37.215.711.433		37.215.711.433	41.229.419.955
F50	Autres sommes dues aux institutions financières				
F55	Ressources affectées				
F60	Dettes rattachées	393.594.993		393.594.993	141.570.534
G01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	59.053.806.719		59.053.806.719	53.768.365.962
G10	Comptes ordinaires créditeurs	29.501.179.001		29.501.179.001	29.333.815.421
G15	Dépôts à terme reçus	11.499.353.014		11.499.353.014	7.614.345.907
G2A	Comptes d'épargne à régime spécial	549.342.220		549.342.220	407.032.730
G30	Autres dépôts de garantie reçus	6.800.000		6.800.000	0
G35	Autres dépôts reçus	17.392.400.139		17.392.400.139	16.308.564.078
G60	Emprunts				
G70	Autres sommes dues	104.732.345		104.732.345	104.607.826
G90	Dettes rattachées				
H01	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	2.453.143.899		2.453.143.899	2.236.481.420
H10	Versements restant à effectuer				
H40	Créditeurs divers	2.078.247.439		2.078.247.439	291.954.728
H6A	Comptes d'ordre et divers	374.896.460		374.896.460	1.944.526.692
H6B	Comptes de liaison				
H6C	Comptes de différences de conversion				
H6G	Comptes de régularisation - passif	239.238.060		239.238.060	1.762.923.898
H6P	Comptes d'attente - passif	135.658.400		135.658.400	181.602.794
K01	VERSEMENTS RESTANT A EFFECTUER SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0		0	0
K20	Titres de participation	0		0	0
L01	PROVISIONS, FONDS PROPRES ET ASSIMILES	20.446.070.844		20.446.070.844	21.352.079.775
L10	Subventions d'investissement	86.861.718		86.861.718	47.894.175
L20	Fonds affectés				
L21	Fonds de garantie				
L22	Fonds d'assurance				
L23	Fonds de bonification				
L24	Fonds de sécurité				
L25	Autres fonds affectés				
L27	Fonds de crédit				
L30	Provisions pour Risques et Charges	105.644.980		105.644.980	56.414.576
L31	Provisions pour charges de retraite				
L32	Provisions pour risque d'exécution des engagements par signatures				
L33	Autres provisions pour risques et charges	105.644.980		105.644.980	56.414.576
L35	Provisions réglementées				
L36	Provisions pour risques afférents aux opérations de crédits à moyen et long termes				
L37	Provision spéciale de réévaluation				
L41	Emprunts et titres émis subordonnés	0		0	2.997.723.490
L43	Dettes rattachées aux emprunts et titres émis subordonnés	0		0	57.631.604
L45	Fonds pour risques financiers généraux	1.279.165.401		1.279.165.401	0
L50	Primes liées au capital	700 000 000		700 000 000	700 000 000
L55	Réserves	4.849.649.070		4.849.649.070	4.272.574.759
L56	Réserve générale	2.849.649.072		2.849.649.072	2.272.574.761
L57	Réserves facultatives	1.999.999.998		1.999.999.998	1.999.999.998
L58	Autres réserves				
L59	Ecart de réévaluation des immobilisations				
L60	Capital	4 430 000 000		4 430 000 000	4 430 000 000
L61	Capital appelé	4 430 000 000		4 430 000 000	4 430 000 000
L62	Capital non appelé				
L65	Fonds de dotation				
L70	Report à nouveau (+ou-)	6.673.902.030		6.673.902.030	4.942.679.097
L75	Excédent des produits sur les charges				
L80	Résultat de l'exercice (+ou -)	2.320.847.645		2.320.847.645	3.847.162.074
L81	Excédent ou déficit en instance d'approbation				
L82	Excédent ou déficit de l'exercice	0		0	
L90	TOTAL PASSIF	119.602.144.052		119.602.144.052	118.834.339.349

ETABLISSEMENT : BAOBAB
COMPTE DE RESULTAT AU 31 Décembre 2021

(en millions de francs CFA)

CODE POSTE	CHARGES	2021	2020
R5R	Autres charges		
R5S	Charges sur opérations de location-vente		
R5T	Dotations aux amortissements		
R5U	Dotations aux provisions		
R5V	Moins-values de cession		
R5X	Autres charges		
R5Y	Charges sur emprunts et titres émis subordonnés	385.192.783	
R6B	Pertes sur opérations de change		
R6C	Commissions		
R6F	CHARGES SUR OPERATIONS HORS BILAN	0	0
R6K	Charges sur engagements de financements reçus des institutions financières		
R6L	Charges sur engagements de financements reçus des membres, clients ou bénéficiaires		
R6M	Charges sur engagements de garantie reçus des institutions financières		
R6P	Charges sur engagements de garantie reçus des membres bénéficiaires ou clients	0	0
R6S	Charges sur engagements sur titres		
R6T	Charges sur autres engagements reçus		
R6V	CHARGES SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS		
R6W	Charges sur les moyens de paiement		
R6X	Autres charges sur prestation de services financiers		
R7A	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION FINANCIERE	7.103	3.011.296
R7B	Moins -values sur cession d'éléments d'actif		
R7C	Transferts de produits d'exploitation financière		
R7D	Diverses charges d'exploitation financière	7.103	3.011.296
	AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES	(48.189.576)	(515.722.981)
	MARGE D'INTERETS BENEFICIAIRE	20.628.460.542	20.787.352.227
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS	0	0
	PRODUITS FINANCIER NET	20.580.270.966	20.271.629.246
	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCK	0	0
R8G	Achats de marchandises	0	0
R8J	stocks vendus	0	0
R8L	Variations de stocks marchandise		
	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	25.403.832.523	22.147.214.172
S02	FRAIS DE PERSONNEL	5.307.948.679	5.079.801.329
S03	Salaires et traitements	4.531.654.787	4.372.651.395
S04	Charges sociales	770.576.816	683.430.506
S05	Rémunérations versées aux stagiaires	5.717.076	23.719.428
S1A	IMPOTS ET TAXES	873.254.628	747.895.429
S1B	Autres impots, taxes et versements assimilés sur rémunérations	143.217.749	118.929.520
S1C	Autres impots, taxes et prélèvements assimilés versés à l'administration des impots	730.036.879	628.965.909
S1D	Impots directs	73.009.653	79.636.026
S1G	Impots indirects	610.212.561	528.591.229
S1H	Droits d'enregistrement et de timbre	41.744.705	13.014.353
S1J	Impots et taxes divers	5.069.960	7.724.301
S1K	Autres impots, taxes et prélèvements assimilés versés aux autres organismes		
S2A	AUTRES CHARGES EXTERNES ET CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	5.391.801.705	4.772.333.065
S2B	Services extérieurs	737.060.487	722.654.091
S2C	Redevances de crédit-bail		
S2D	Loyers	477.565.576	473.350.460
S2F	Charges locatives et de co-propriété	0	0
S2H	Entretien et réparations	195.823.998	209.440.214

ETABLISSEMENT : BAOBAB
COMPTE DE RESULTAT AU 31 Décembre 2021

(en millions de francs CFA)

CODE POSTE	CHARGES	MONTANTS	
		2021	2020
S2J	Primes d'assurance	43.473.103	39.392.817
S2K	Etudes et recherches	0	0
S2M	Frais de formation du personnel	19.167.010	325.000
S2L	Divers	1.030.800	145.600
S3A	Autres services extérieurs	4.607.498.492	3.990.317.634
S3B	Personnel extérieur à l'institution	235.202.834	210.603.096
S3C	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2.386.351.366	2.179.311.614
S3E	Publicité, publications et relations publiques	189.508.152	135.432.048
S3G	Transport de biens		
S3J	Transports collectifs du personnel	0	0
S3L	Déplacements, missions et réceptions	849.685.747	534.801.401
S3M	Achat non stockés de matières et fournitures	530.759.932	512.274.309
S3N	Frais postaux et frais de télécommunication	392.894.421	403.805.820
S3P	Divers	23.096.040	14.089.346
S4A	Charges diverses d'exploitation	47.242.726	56.361.340
S4B	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	6.152.639	4.430.205
S4D	Indemnités de fonction versées	29.844.537	25.444.949
S4I	Frais de tenue d'assemblée	0	0
S4K	Moins-values de cession sur immobilisations	0	0
S4L	sur immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
S4M	sur immobilisations financières	0	0
S4P	Transferts de produits d'exploitation non financière	0	0
S4Q	Produits rétrocédés	0	0
S4R	Autres transferts de produits	0	0
S4S	Autres charges diverses d'exploitation non financière	11.245.550	29.486.186
T50	DOTATIONS AU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX	1.279.165.401	0
T51	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	368.735.942	334.473.524
T53	Dotation aux amortissements de charge à répartir	0	0
T54	Dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation	368.735.942	334.473.524
T55	Dotations aux amortissements des immobilisations hors exploitation		
T56	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations en cours		
T57	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation		
T58	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations hors exploitation		
T6B	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	12.182.926.168	11.212.710.825
T6C	Dotations aux provisions sur créances en souffrance	8.337.731.205	7.925.844.021
T6D	Dotations aux provisions sur créances en souffrance de 6 mois au plus	1.895.877.492	2.849.983.137
T6E	Dotations aux provisions sur créances en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus	3.181.465.680	1.488.842.003
T6F	Dotations aux provisions sur créances en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus	3.260.388.033	3.587.018.881
T6G	Dotations aux provisions pour dépréciation d'autres éléments d'actif	21.832.470	58.702.254
T6H	Dotations aux provisions pour risques et charges	104.687.480	0
T6J	Dotations aux provisions réglementées	0	0
T6K	Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	3.710.014.082	3.228.164.550
T6L	Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	8.660.931	0
T80	CHARGES EXCEPTIONNELLES	13.843.772	339.562.300
T81	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS		775.732
T82	IMPOTS SUR LES EXCEDENTS	1.553.356.385	1.222.923.898
L80	EXCEDENT	2.320.847.645	3.847.162.074
T84	TOTAL CHARGES	33.884.736.957	32.043.090.577

ETABLISSEMENT : BAOBAB
COMPTE DE RESULTAT AU 31 Décembre 2021

(en millions de francs CFA)

CODE POSTE	PRODUITS	MONTANTS	
		2021	2020
V08	PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	369.978.705	151.571.432
V1A	Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	15.670.402	24.730.352
V1B	Organe financier		0
V1C	Caisse centrale		0
V1D	Trésor public		0
V1E	CCP		0
V1F	Banques et correspondants	15.670.402	24.730.352
V1H	Etablissements financiers		0
VII	SFD		0
V1K	Autres institutions financières		0
V1L	Intérêts sur autres comptes de dépôts débiteurs	354.308.303	126.841.080
V1Q	Intérêts sur dépôts à terme constitués	354.308.303	126.841.080
V1R	Intérêts sur dépôts de garantie constitués		0
V1S	Intérêts sur autres dépôts constitués		0
V2A	Intérêts sur comptes de prêts		0
V2C	Intérêts sur prêts à moins d'un an		0
V2G	Intérêts sur prêts à terme		0
V2Q	Autres intérêts		
V2S	Divers intérêts		
V2T	Commissions		
V3A	PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES BENEFICIAIRES OU CLIENTS	24.601.404.756	24.488.719.766
V3B	Intérêts sur crédit aux membres, bénéficiaires ou clients	17.584.121.152	17.024.276.219
V3G	Autres crédits à court terme	17.584.121.152	17.024.276.219
V3M	Intérêts sur crédits à moyen terme	0	0
V3N	Intérêts sur crédits à long terme		
V3R	Autres intérêts	1.310.177.747	1.393.205.203
V3T	Divers intérêts	1.310.177.747	1.393.205.203
V3X	Commissions	5.707.105.857	6.071.238.344
	MARGE D'INTERET DEFICITAIRE	24.601.404.756	24.488.719.766
	TOTAL PRODUITS D'INTERETS	0	0
V4B	PRODUITS SUR OPERATIONS SUR TITRES ET SUR OPERATIONS DIVERSES	0	0
V4C	Produits et profits sur titres de placement	0	48.541.688
V4D	Intérêts sur crédits accordés au personnel non membre	0	0
V4E	Produits sur opérations diverses	0	3.248
V4F	Commissions	0	0
V5B	PRODUITS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES		0
V5C	Produits sur prêts et titres subordonnés		0
V5D	Dividendes et produits assimilés sur titres de participation		0
V5F	Produits et profits sur titres d'investissement		0
V5G	PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES		
V5H	Produits sur opérations de crédit-bail		0
V5J	Loyers		0
V5K	Reprises de provisions		0
V5L	Plus-values de cession		0
V5M	Autres produits	0	
V5N	Produits sur opérations de location avec option d'achat	0	
V5P	Loyers		0
V5Q	Reprises de provisions		0
V5R	Plus-values de cession		0
V5S	Autres produits		0
V5T	Produits sur opérations de location avec option vente		0
V5V	Loyers		0
V5W	Reprises de provisions		0
V5X	Plus-values de cession		0
V5Y	Autres produits		0
V6B	Gains sur opérations de change		0
V6C	Commissions		0

ETABLISSEMENT : BAOBAB
COMPTE DE RESULTAT AU 31 Décembre 2021
(en millions de francs CFA)

CODE POSTE	PRODUITS	MONTANTS	
		2021	2020
V6F	PRODUITS SUR OPERATIONS HORS BILAN		
V6K	Produits sur engagements de financement donnés aux institutions financières		0
V6L	Produits sur engagements de financement donnés aux membres, clients ou bénéficiaires		0
V6N	Produits sur engagements de garantie donnés aux institutions financières		0
V6P	Produits sur engagement de garantie donnés aux membres, bénéficiaires ou clients		0
	produits sur engagements sur titres		0
V6R	Produits sur autres engagements donnés		0
V6S	Produits sur opérations effectuées pour le compte de tiers		0
V6U	PRODUITS SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS		0
V6V	Produits sur les moyens de paiement		0
V6W	Autres produits sur prestations de services financiers		0
V7A	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION FINANCIERE	201.744.137	116.790.449
V7B	Plus-values sur cession d'éléments d'actif		
V7C	Transferts de charges d'exploitation financière		
V7D	Divers produits d'exploitation financière	201.744.137	116.790.449
	AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES	0	0
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS	0	0
	MARGE D'INTERET DEFICITAIRE		
	AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES	48.189.576	515.722.981
	CHARGE FINANCIERE NETTE		
	VENTES		
V8B	MARGE COMMERCIALE		
V8C	Ventes de marchandises		
W4A	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	8.526.232.402	6.031.168.947
W4B	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	2.937.028	26.638.712
W4D	Redevances pour concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires		
W4G	Indemnités de fonction et rémunération d'administrateurs, gérants reçues		
W4H	Plus-values de cession		
W4I	sur immobilisations incorporelles et corporelles		
W4J	sur immobilisations financières		
W4K	Revenues des immeubles hors exploitation		
W4L	Transferts de charges d'exploitation non financière	2.937.028	26.638.712
W4M	Charges refacturées	2.937.028	26.638.712
W4N	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
W4P	Autres transferts de charges		
W4Q	Autres produits divers d'exploitation		
W50	PRODUCTION IMMOBILISEE		
W51	Immobilisations corporelles		
W52	Immobilisations incorporelles		
W53	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	163.989.250	0
X50	REPRISES DU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX	0	1.197.161.39
X51	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	0	0
X54	Reprises d'amortissements des immobilisations	0	0
X56	Reprises de provisions sur immobilisations		
X6B	REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	8.523.295.374	6.004.530.235
X6C	Reprises de provisions sur créances en souffrance	7.925.844.021	5.041.294.541
X6D	Reprises de provisions sur créances en souffrance de 6 mois au plus	2.849.983.137	569.685.792
X6E	Reprises de provisions sur créances en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus	1.488.842.003	1.163.581.079
X6F	Reprises de provisions sur créances en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus	3.587.018.881	3.308.027.670
X6G	Reprises de provisions pour dépréciation des autres éléments d'actif	3.206.953	6.337.600
X6H	Reprises de provisions pour risques et charges	55.457.076	0
X6I	Reprises de provisions réglementées		
X6J	Récupération sur créances amorties	538.787.324	956.898.094
X80	PRODUITS EXCEPTIONNELS	21.387.707	9.133.654
X81	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	0	0
L80	DEFICIT		
X84	TOTAL PRODUITS	33.884.736.957	32.043.090.577

ETABLISSEMENT : BAOBAB
HORS BILAN AU 31 Décembre 2021

(en millions de francs CFA)

CODE POSTE	LIBELLES	MONTANTS	
		2021	2020
	ENGAGEMENT DE FINANCEMENT		
N1A	ENGAGEMENTS DONNES EN FAVEUR DES INSTITUTIONS FINANCIERES		
N1H	ENGAGEMENTS RECUS DES INSTITUTIONS FINANCIERES		
N1J	ENGAGEMENTS DONNES EN FAVEUR DES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	588.219.000	356.650.000
N1K	ENGAGEMENTS RECUS DES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS		
	ENGAGEMENT DE GARANTIE		
N2A	D'ordre des institutions financières	28.500.000.000	35.500.000.000
N2H	Reçus des institutions financières		
N2J	D'ordre des membres, bénéficiaires ou clients		
N2M	Reçus des membres, bénéficiaires ou clients	0	0
	ENGAGEMENTS SUR TITRES		
N3A	Titres à livrer		
N3B	Intervention à l'émission		
N3C	Marché gris		
N3D	Autres titres à livrer		
N3E	Titres à recevoir		
NRF	Intervention à l'émission		
NRG	Marché gris		
N3H	Autres titres à livrer		
	ENGAGEMENTS SUR OPERATIONS EN DEVISES		
	OPERATIONS DE CHANGE AU COMPTANT		
P1A	Francs CFA achetés non encore reçus		
P1B	Devises achetées non encore reçues		
P1C	Francs CFA vendus non encore livrés		
P1D	Devises vendues non encore livrées		
	PRETS OU EMPRUNTS EN DEVISES		
P1E	Devises prêtées non encore livrées		
P1F	Devises empruntées non encore reçues		
	OPERATIONS DE CHANGE A TERME		
P1G	Opérations de change à terme francs cfa à recevoir contre devises à livrer		
P1H	Opérations de change à terme devises à recevoir contre FCFA à livrer		
P1J	Opérations de change à terme devises à recevoir contre devises à livrer		
P1K	Opérations de change à terme devises à livrer contre devises à recevoir		
P1L	Report/déport non couru à recevoir		
P1M	Report/déport non couru à payer		
P1R	Intérêts non courus en devises couverts à recevoir		
P1S	Intérêts non courus en devises couverts à payer		
P1V	Ajustements devises hors bilan		
	AUTRES ENGAGEMENTS		
Q1A	Engagements donnés		
Q1B	Engagements reçus		
	OPERATIONS EFFECTUES POUR LE COMPTE DE TIERS		
Q1C	Valeurs à l'encaissement non disponibles		
Q1F	Comptes exigibles après encaissements		
Q1J	Comptes de suivi des engagements de financement consortiaux		
Q1K	Comptes de suivi des engagements de garantie consortiaux		
Q1L	Comptes de suivi des crédits consortiaux		
Q1M	Crédits distribués pour le compte de tiers		
N90	ENGAGEMENTS DOUTEUX		

UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE (L'UMOA) COMMISSION BANCAIRE
LISTE DES COMPAGNIES FINANCIERES DE L'UMOA

Mise à jour au 11 juillet 2022

DENOMINATIONS		NUMEROS D'INSCRIPTION
BURKINA FASO		
1	CORIS HOLDING	CF-C-001
2	VISTA GROUP HOLDING	CF-C-019
COTE D'IVOIRE		
3	BRIDGE GROUPE WEST AFRICA (BGWA)	CF-A-002
4	MANZI FINANCES	CF-A-003
5	SUNU INVESTMENT HOLDING (SIH)	CF-A-004
6	MANSA FINANCIAL GROUP (MFG)	CF-A-012
7	ORANGE ABIDJAN PARTICIPATIONS	CF-A-013
8	STANDARD HOLDINGS CÔTE D'IVOIRE	CF-A-017
9	ATLANTIC FINANCIAL GROUP (AFG) SA	CF-A-018
SENEGAL		
10	GROUPE BDK	CF-K-006
11	TAMWEEL AFRICA HOLDING (TAH)	CF-K-007
TOGO		
12	ECOBANK TRANSNATIONAL INCORPORATED (ETI)	CF-T-008
13	ORAGROUP	CF-T-009
14	AFRICAN LEASE GROUP (ALG)	CF-T-014
15	IB HOLDING	CF-T-020
COMPAGNIES FINANCIERES HOLDING INTERMEDIAIRES (4)		
COTE D'IVOIRE		
1	ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	CF-A-010
2	BOA WEST AFRICA	CF-A-011
3	ATTIJARI WEST AFRICA (AWA)	CF-A-016
SENEGAL		
4	BISIC HOLDING UEMOA	CF-K-015
MODIFICATION INTERVENUE SUR PRECEDENTE LISTE		
	* INSCRIPTION DE IB HOLDING	
RADIATION		
	NÉANT	

**LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES D'IMPORTANCE SYSTEMIQUE
(EBIS) DE L'UMOA**
(Adoptée le 20 juin 2022)

TABLEAU N° 1 : ETABLISSEMENTS BANCAIRES D'IMPORTANCE SYSTÉMIQUE RÉGIONAUX (6)

N°	ETABLISSEMENTS	PAYS D'IMPLANTATION	NUMEROS D'INSCRIPTION
1	ECOBANK TRANSNATIONAL INCORPORATED (ETI)	Togo	CF-T-008
2	ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Côte d'Ivoire	CF-A-010
3	ORAGROUP	Togo	F-T-009
4	BOA WEST AFRICA	Côte d'Ivoire	CF-A-011
5	CORIS HOLDING	Burkina	CF-C-001
6	ATTIJARI WEST AFRICA (AWA)	Côte d'Ivoire	CF-A-016
MODIFICATION INTERVENUE SUR LA PRECEDENTE LISTE			
	* Inscription de CORIS HOLDING Retrait de MANZI FINANCES		

Tableau n° 2 : Etablissements Bancaires d'Importance Systémique nationaux (28)

N°	ETABLISSEMENTS	NUMEROS D'INSCRIPTION
BENIN		
1	ECOBANK - BENIN	B 0062 G
2	NSIA BANQUE BENIN	B 0099 X
3	ORABANK BENIN	B 0058 C
4	BANK OF AFRICA - BENIN (BOA - BENIN)	B 0061 F
BURKINA		
5	BANK OF AFRICA - BURKINA FASO (BOA - BURKINA)	C 0084 A
6	CORIS BANK INTERNATIONAL (CBI)	C 0148 V
7	ECOBANK - BURKINA (ECOBANK)	C 0083 Z
COTE D'IVOIRE		
8	BANQUE ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE (BACI)	A 0034 G
9	SOCIETE GENERALE COTE D'IVOIRE	A 0008 D
10	ECOBANK - COTE D'IVOIRE	A 0059 J
11	ORABANK COTE D'IVOIRE	A 0121 B
GUINNE BISSAU		
12	BANCO DAAFRICA OCIDENTAL (BAO)	S 0096 T
13	ECOBANK GUINEE-BISSAU (ECOBANK)	S 0143 V
MALI		
14	BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI (BDM)	D 0016 W
15	BANQUE MALIENNE DE SOLIDARITE (BMS)	D 0102 P
16	BANQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (BNDA)	D 0043 A
17	ECOBANK MALI	D 0090B
NIGER		
18	BANK OF AFRICA - NIGER (BOA - NIGER)	H 0038 Y
19	SOCIETE NIGERIENNE DE BANQUE (SONIBANK)	H 0064 B
20	ECOBANK - NIGER (ECOBANK)	H 0095 K
SENEGAL		
21	CBAO, GROUPE ATTIJARIWAFA BANK	K 0012 C
22	SOCIETE GENERALE SENEGAL	K 0011 B
23	BANQUE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (BNDE)	K 0169 Y
24	ECOBANK - SENEGAL (ECOBANK)	K 0094 R
TOGO		
25	ORABANK TOGO	T 0116 K
26	ECOBANK - TOGO (ECOBANK)	T 0055 T
27	CORIS BANK INTERNATIONAL - TOGO (CBI - TOGO)	T 0024 K
28	INTERNATIONAL BUSINESS BANK TOGO (Ex BTCI)	T 0024 K
MODIFICATIONS INTERVENUES SUR LA PRECEDENTE LISTE		
,	* Inscription de ORABANK - BENIN	
	* Inscription de ORABANK COTE D'IVOIRE	
	* Inscription de BANQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (BNDA)	
	* Inscription de ECOBANK - MALI	
	* Inscription de BANQUE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (BNDE)	
	* Inscription de CORIS BANK INTERNATIONAL - TOGO (CBI-TOGO)	
	Retrait de VISTA BANK BURKINA	
	Retrait de BANQUE ATLANTIQUE - MALI	
	Retrait de BANQUE ATLANTIQUE - SENEGAL	
	Retrait de UNION TOGOLAISE DE BANQUE	

LISTES DES BANQUES ET DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS A CARACTERE BANCAIRE
(Mise à jour au 11 juillet 2022)

DENOMINATIONS		NUMEROS D'INSCRIPTION
LISTE DES BANQUES (27)		
1	BANK OF AFRICA - SENEGAL (BOA - SENEGAL)	0100 Y
2	BANQUE ATLANTIQUE SENEGAL (BANQUE ATLANTIQUE)	K 0137 N
3	BANQUE DE DAKAR	K 0191 X
4	BANQUE DE L'HABITAT DU SENEGAL (BHS)	K 0039 G
5	BANQUE DES INSTITUTIONS MUTUALISTES D'AFRIQUE DE L'OUEST (BIMAO)	K 0117 R
6	BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU SENEGAL (BICIS)	K 0010 A
7	BANQUE ISLAMIQUE DU SENEGAL (BIS)	K 0079 A
8	BANQUE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (BNDE)	K 0169 Y
9	BANQUE REGIONALE DE MARCHES (BRM)	K 0144 W
10	BANQUE SAHELO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE - SENEGAL (BSIC - SENEGAL)	K 0111 K
11	BGFIBANK SENEGAL	K 0189 V
12	CBAO, GROUPE ATTIJARIWAFA BANK	K 0012 C
13	CITIBANK SENEGAL	K 0141 S
14	CORIS BANK INTERNATIONAL - SENEGAL (CBI-SENEGAL)	K 0213 W
15	CREDIT DU SENEGAL (CDS)	K 0060 E
16	CREDIT INTERNATIONAL (CI)	K 0156 J
17	ECOBANK - SENEGAL (ECOBANK)	K 0094 R
18	FBNBANK SENEGAL	K 0140 R
19	LA BANQUE AGRICOLE (LBA)	K 0048 R
20	LA BANQUE OUTARDE (LBO)	K 0200 G
21	SOCIETE GENERALE SENEGAL (SGSN) OU (SG Sénégal)	K 0011 B
22	UNITED BANK FOR AFRICA SENEGAL (UBA SENEGAL)	K 0153 F
SUCCURSALES		
23	BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI (BDM), SUCCURSALE DU SENEGAL	K 0258 V
24	BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU MALI (BCI-MA LI), SUCCURSALE DU SENEGAL	K 0178 H
25	BRIDGE BANK GROUP COTE D'IVOIRE (BBG -CI) succursale du senegal	K 0236 W
26	NSIA BANQUE BENIN, SUCCURSALE DU SENEGAL	K 0159 M
27	ORABANK COTE D'IVOIRE, SUCCURSALE DU SENEGAL	K 0175 E
LISTE DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS A CARACTERE BANCAIRE (4)		
1	COMPAGNIE OUEST AFRICAINE DE CREDIT - BAIL (LOCAFRIQUE)	K 0029 W
2	LA FINANCIERE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (LA FINAO)	K 0203 K
3	WAFACASH WEST AFRICA	K 0192 Y
SUCCURSALE		
4	SOCIETE AFRICAINE DE CREDIT AUTOMOBILE A LIOS FINANCE (SAFCA -ALIOS FINANCE), SUCCURSALE DU SENEGAL	K 0145 X
MODIFICATIONS INTERVENUES SUR LA PRECEDENTE LISTE		
	Modification du némoro d'immatriculation de la succursale au Sénégal de la Banque de Développement du Mali (BDM)	
RADIATION		
	Néant	